

## Deuxième séance, mercredi 19 mai 2010

Présidence de M<sup>me</sup> Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2009: Aménagement, environnement et constructions. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2009: Institutions, agriculture et forêts. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport et comptes pour l'année 2009: Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA). – Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2009: bilan, récapitulation. – Projet de décret N° 185 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg; lecture des articles et vote final. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009: récapitulation et vote final. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 183 relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale Romont–Vaulruz ainsi que pour les études et les acquisitions de terrain complémentaires au projet; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Projet de décret N° 180 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM-Fribourg); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Motion M1079.09 Louis Duc/Fritz Glauser (création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune); prise en considération. – Rapport N° 190 relatif à la votation cantonale du 7 mars 2010. – Mandat MA4014.09 Nicolas Rime/Raoul Girard/Ursula Krattinger/René Thomet/Xavier Ganioz/Valérie Piller/Pierre-Alain Clément/Pierre Mauron/Andrea Burgener/Guy-Noël Jelk (développement d'un réseau RER et amélioration des dessertes vers les agglomérations et localités sur le territoire fribourgeois); retrait. – Elections. – Elections judiciaires.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Moritz Boschung-Vonlanthen, Jean-Pierre Dorand, Bernadette Hänni-Fischer, Emanuelle Kaelin Murith, Valérie Piller, Benoît Rey, Ursula Schneider Schüttel, Erika Schnyder et Olivier Suter; sans justification: Rudolf Vonlanthen.

M<sup>mes</sup> Isabelle Chassot et Anne-Claude Demierre, conseillères d'Etat, sont excusées.

### Communications de la présidence

**La Présidente.** Je vous signale que les plans du projet qui concernent le décret 183 relatif à l'ouverture du crédit pour l'aménagement de la route cantonale Romont–Vaulruz sont exposés à la salle des Pas perdus au 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel cantonal.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2009

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.**

Les comptes de fonctionnement de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions bouclent par un excédent de charges de 72,6 millions alors que le budget annonçait un excédent de charges de 65,9 millions. Le dépassement est donc de 6,7 millions. Quant au compte des investissements, l'excédent de charges est de 74,5 millions alors que le budget prévoyait 72,2 millions: le dépassement est de 2,3 millions.

Au niveau du personnel, les équivalents plein-temps moyens sont de 386,17 alors que le budget en prévoyait 385,34, il y a donc un respect quasi parfait du budget dans ce domaine.

Dans l'aménagement des routes cantonales, une provision de 10 millions a été constituée pour le pont de la Poya. De plus, la subvention fédérale au titre des routes principales dans les régions de montagne et périphériques de 1,979 million a été mise en provision pour permettre une utilisation conforme à son but.

Les redevances fédérales encaissées pour la RPLP et les carburants sont supérieures de 3,5 millions aux prévisions budgétaires. Dans l'entretien des routes cantonales, les dépenses sont supérieures de 6,7 millions par rapport au budget. 3,8 millions sont dus à des travaux nécessaires suite à l'hiver très rigoureux. Un montant de 2,9 millions a été prélevé sur le fonds de relance. Quant au service hivernal, il a engendré des coûts supplémentaires de 1,6 million.

L'entretien des routes cantonales à charge de la Confédération mais organisé par le canton laisse un bénéfice de 1,5 million alors que budget prévoyait 800 000 francs. En plus, des coûts accessoires (informatique, gestion du personnel) à hauteur de 400 000 francs ont été mis à charge de ce compte. Cela confirme la bonne gestion de ce secteur.

Au Service de l'environnement, l'assainissement de la décharge de la Pila n'a donné lieu qu'à une dépense de 1,2 million alors que le budget prévoyait 5,5 millions. En effet, le dossier est bloqué du fait qu'aucune solution n'a été trouvée pour déplacer les gens du voyage. Les négociations se poursuivent. Par contre, un montant de 2 millions a été provisionné. La provision totale est de 4 millions à fin 2009.

Pour terminer, je tiens à vous informer que la Commission des finances et de gestion est régulièrement renseignée sur le dossier du pont de la Poya. Elle peut rassurer le Grand Conseil sur le suivi de ce dossier, qui est mené très sérieusement par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et l'ingénieur cantonal qui s'appuient sur différents organes, la commission des partenaires (CoPar), le comité de pilotage (CoPil), pour conduire le projet.

La Commission des finances et de gestion a pu prendre connaissance des procès-verbaux des séances. De plus, l'Inspection des finances suit et contrôle la partie financière. Je tiens encore à remercier M. le Conseiller d'Etat Georges Godel et ses collaborateurs pour le bon travail accompli et pour toutes les informations qu'ils nous ont fournies.

Avec ces quelques commentaires, je vous demande d'approuver les comptes de cette Direction.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.**

En ce qui concerne le compte-rendu, je relève simplement que l'Office fédéral des routes a réagi positivement pour entrer en matière dans les discussions sur l'emplacement prévu à Vaulruz pour les gens du voyage. L'association des routiers semble plus réticente.

L'assainissement des routes cantonales et communales contre le bruit a pris un certain retard. Tout devrait être terminé au 31 mars 2018 pour protéger les quelque 14 000 personnes incommodées. Le coût devrait être d'environ 40 millions de francs.

Les volumes disponibles pour le stockage des matériaux inertes posent quelques soucis. Il est envisagé d'introduire une taxe de dépôt pour éviter de devoir accueillir des matériaux inertes des autres cantons.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2009

INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊTS

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.**

Concernant les comptes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, on constate une diminution d'excédents de charges de 536 907 francs au compte de fonctionnement. Dans le budget 2009, ces excédents de charges étaient évalués à 65 820 810 francs et dans les comptes 2009, ils se montent en réalité à 64 545 903 francs.

Quant au compte des investissements, il est inférieur de 1 678 997 francs. Le compte administratif nous donne donc une amélioration de 2 215 297 francs par rapport au budget 2009.

Au centre de charges 3400, Secrétariat général, le numéro de position 318.091 de 5 000 francs correspond à une participation de l'étude faite par M<sup>me</sup> Micheline Bieri sur les fusions des communes fribourgeoises, document dont chacun d'entre vous a d'ailleurs eu connaissance.

Au centre de charges 3405, Service de l'Etat civil et des naturalisations, au numéro de position 319.022, remboursement de taxes et d'émoluments non budgétés: le montant de 274 850 francs imprévu est le résultat du remboursement par le canton des taxes de naturalisation 2005, suite à une décision du Tribunal cantonal.

Au centre de charges 3410, Préfectures, trois commentaires: au numéro de position 436.032, les débours récupérés sont relativement difficiles à estimer. Au 317.200, délégation de représentation: ceci est fixé par un arrêté du Conseil d'Etat et au 318.005, frais de réception: ceux-ci sont budgétés après demande à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Au centre de charges 3425, Service de l'agriculture, nous constatons au compte administratif une augmentation de dépenses s'élevant à 1 595 311 francs, ce qui donne un excédent de dépenses total de 26 301 181 francs. Le compte des investissements est inférieur de 994 432 pour un excédent de dépenses total de 9 850 568 francs. Quant au compte de fonctionnement, il a un excédent de charges de 17 215 613 francs, supérieurs au budget de 2 589 743 francs. Cette augmentation de dépenses s'explique principalement au poste suivant: 364.025, subvention cantonale pour la lutte contre les épizooties et pour les frais de SANIMA. Ce compte est supérieur de 523 115 francs, couverts par un crédit supplémentaire N° 1270 du 22 décembre 2009 de 500 000 francs ouvert par arrêté du Conseil d'Etat. Au numéro de position 380.007, versement aux provisions d'un montant de 1 195 534 francs, poste non budgété. Au numéro de position 402.001, impôts sur la diminution de l'aire agricole, en diminution de 678 692 francs par rapport au budget 2009.

Au centre de charges 3430, Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, au numéro de position 317.100, dépassement-augmentation de 100% de la charge couverte par un crédit supplémentaire, le numéro 1271 du 22.19.2009 de 100 000 francs ouvert par arrêté du Conseil d'Etat.

Au centre de charges 3440, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg est géré selon le régime de la gestion par

prestations. A signaler le problème récurrent d'un nombre important d'heures supplémentaires dû à de nombreux cas de maladies et d'accidents. Le problème de l'hôtellerie réside dans le manque de clientèle le matin et le soir où pourtant le personnel est nécessaire pour ces deux services qui concernent les élèves internes dormant sur place. On constate au numéro de position 451.001, contribution des autres cantons, un excédent de revenus qui est la preuve d'une augmentation des élèves non fribourgeois qui dopent cette position de plus de 322 000 francs.

Le centre de charges 3445, Service des forêts et de la faune, est encore une unité gérée en GPP, avec des documents compréhensibles et faciles de lecture. Au compte de fonctionnement, on constate une dépense en forte diminution, inférieure de plus de 3 millions malgré une diminution du bois indigène exploité. Au numéro de position 313.033, protection de la faune et des biotopes, les dépassements sont dus en partie à de nouveaux projets pas connus lors de l'élaboration du budget et d'autre part à des conventions-programmes dont les signatures sont intervenues après l'élaboration du budget. Au numéro de position 362.000, subvention cantonale pour les communes, on constate un gros dépassement partiellement compensé par le numéro de position 460.032. La position 436.011, contributions de tiers, n'était pas budgétée: c'est un bénéfice supplémentaire provenant des corporations partagées avec l'Etat.

Je remercie le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts et ses collaborateurs pour leur collaboration lors de l'inspection de ces comptes.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.**

La Commission des finances et de gestion a analysé avec attention le rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Elle a constaté ce qui suit:

- Dans les activités particulières, mise en œuvre de la Constitution: à la fin 2009, sur les 76 projets retenus dans la planification définitive des travaux de mise en œuvre de la Constitution, 49 étaient liquidés, soit le 64%.
- Au niveau de la décharge de la Pila, le commentaire qui a été fait tout à l'heure par notre collègue Jean-Louis Romanens était complet, je ne m'étalerai donc pas sur ce sujet.
- Bureau de l'égalité hommes-femmes: ce Bureau a été transféré à la Direction de la santé et des affaires sociales par le Conseil d'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2010, afin de mieux utiliser les synergies dans le domaine

de la famille, ce qui relève de ses attributions générales.

- Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires: suite à l'inspection des exploitations d'estivage transformant le lait au bénéfice d'un numéro d'agrément, le bilan a révélé que les locaux et les infrastructures de nombreuses exploitations d'estivage n'avaient souvent pas fait l'objet de travaux et d'entretien réguliers. A relever que les 2/3 des coûts de remise à niveau concernent l'eau pour la fabrication. Concernant les coûts, un petit rappel s'impose: les 70% de l'investissement sont pris en charge par le canton et la Confédération et les 30% sont à la charge du propriétaire ou du tenancier. La consolidation de l'équipe du contrôle des viandes des trois grands abattoirs sur les sites d'Estavayer et Courtepin, suite à la cantonalisation, est en partie responsable de l'augmentation du personnel que l'on constate sous «Etat du personnel», à la fin du rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.
- Aux «Affaires canines», une forte activité est constatée. Lors du budget 2008, le Grand Conseil avait accordé deux postes supplémentaires à durée déterminée, pour la mise en application de la loi. Or, force est de constater que le volume de travail à long terme restera important. A la demande du directeur de la DIAF, la Commission de finance et de gestion a discuté de la transformation au moins de l'un de ces contrats en engagement définitif. Cette proposition sera analysée lors du budget 2011. Rappelons que l'impôt sur les chiens rapporte plus de 1,4 million de francs. Comme ce n'est pas une taxe destinée à une tâche précise, cet impôt passe directement dans la Trésorerie de l'Etat. Pour comparaison, je vous rappelle que ce service emploie actuellement, tous contrats confondus, 4 EPT représentant une masse salariale d'environ 400 000 francs.

– Concernant les préfectures, relevons la promesse du préfet de la Sarine – cela fera plaisir à notre Présidente – qui a été faite au Conseil d'Etat d'un engagement très prochain d'une ou d'un apprenti-e à la Préfecture de la Sarine.

– Concernant la statistique des postes de travail, nous constatons un effectif de 398,33 EPT aux comptes 2009. Ceci représente une augmentation de 38,47 EPT supplémentaires, soit 10,69%. La majeure partie de ces augmentations a été signalée tout à l'heure et provient essentiellement du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires qui augmentent de 25,76 EPT, principalement en raison de la cantonalisation du contrôle des viandes dans les grands abattoirs de notre canton. Ce qui représente le 7,15% des 10,69% de l'augmentation totale de l'effectif de la DIAF.

Je remercie le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts ainsi que ses collaborateurs pour l'élaboration de ce rapport qui donne des informations précises et précieuses sur le fonctionnement de cette Direction.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes pour l'année 2009

ETABLISSEMENT D'ASSURANCE DES ANIMAUX DE RENTE (SANIMA)

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.**

La Commission des finances et de gestion a examiné, lors de sa séance du vendredi 9 avril 2010, le rapport d'activité 2009 de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente. Ce dernier est très détaillé et donne une bonne perspective de son activité. La première partie des annexes concerne les comptes d'exploitation et les bilans de la caisse d'assurance et de la caisse des déchets d'animaux, ainsi que le compte d'exploitation du laboratoire agro-alimentaire fribourgeois, unité vétérinaire. Sur ces différents points, la Commission des finances et de gestion n'a pas de commentaires particuliers. La dernière partie des annexes concerne des statistiques se rapportant au recensement d'animaux de rente, au montant des primes, au centre collecteur des déchets d'animaux, ainsi qu'aux analyses des maladies à déclaration obligatoire. Ceci nous amène à bien cerner l'évolution des travaux de SANIMA et les différents objectifs que vise cet établissement.

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Un seul commentaire: la législation fribourgeoise étant très complète et permettant dans ce domaine de faire participer les détenteurs, Fribourg est l'un des seuls cantons qui a pu partager la facture de l'élimination des épizooties à éradiquer avec les détenteurs. Donc le canton paie la moitié et les détenteurs l'autre moitié. Dans d'autres cantons, c'est le canton qui assume la totalité des dépenses.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 84 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/

FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 84.*

## Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2009

BILAN

**Le Rapporteur général.** Toutes les informations relatives au bilan se trouvent en pages 43, 50 et 346 à 349 des comptes de l'Etat de Fribourg. Je tiens à souligner le total de l'actif du bilan, qui a progressé de plus de 63 millions en une année pour se terminer à 2 milliards 959 millions. La dette brute de l'Etat se monte à 654 millions, alors qu'elle était encore à plus de 1 milliard 135 millions en 2001. Ce qui donne une fortune nette de l'Etat de Fribourg, après déduction de la dette brute, de 748,7 millions.

Les engagements hors bilan concernent les garanties de l'Etat de Fribourg qui sont fournies à différentes institutions, notamment pour les engagements financiers de la Banque cantonale de Fribourg, ainsi que la garantie de l'Etat pour couvrir une découverte technique en capitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et également pour les crédits fédéraux d'investissement agricole qui se montent à plus de 183,9 millions de francs, car les pertes consécutives à l'octroi de ces prêts doivent être assumées par les cantons. Finalement, l'Etat répond également des pertes qui pourraient toucher les aides en matière d'investissements dans les régions de montagne. La provision, pour tous ces engagements hors bilan, est actuellement de 15 millions de francs. Je n'ai pas d'autres commentaires sur les autres postes du bilan.

Concernant la récapitulation, l'analyse des comptes de chaque Direction n'a apporté aucune modification, donc je n'ai pas de commentaire particulier à formuler.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Récapitulation

– Aucune remarque n'est formulée concernant la récapitulation des comptes généraux de l'Etat pour l'année 2009.

## Projet de décret N° 185 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg<sup>1</sup>

### Lecture des articles

#### ART. 1

- Adopté.

#### ART. 2

- Adopté.

### TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

#### Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 83.*

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009

### RÉCAPITULATION

**Le Rapporteur général.** Les questions qui intéressaient les députés ont été posées en cours de débat hier et ce matin, je n'ai donc pas de commentaire particulier à formuler.

### Vote final

– Au vote final, le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009 est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

#### Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 81.*

#### S'est abstenu:

Romanens J. (GR, PDC/CVP). *Total: 1.*

## Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire<sup>2</sup>

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la Magistrature: **Antoinette de Weck**, présidente.

<sup>1</sup> Voir annexe au Bulletin des séances du Grand Conseil de la session de mai 2010.

<sup>2</sup> Texte du projet p. 842.

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Le décret concerne la réélection de 4 membres du Pouvoir judiciaire, soit M<sup>me</sup> Judith Berger, juge auprès du Tribunal de l'arrondissement de la Sarine, M<sup>me</sup> Christiane King-Perroulaz, suppléante auprès du Tribunal d'arrondissement de la Sarine, M<sup>me</sup> Pascale Vaucher Mauron, suppléante du président du Tribunal des baux de la Singine et du Lac et M. Markus Ducret, suppléant du président du Tribunal des baux de la Singine et du Lac. Selon les dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait «in globo» par décret. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'oppose à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction. La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver ce décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

*Lecture des articles*

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Tho-

met (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 82.*

*S'est abstenu:*

Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 1.*

**Projet de décret N° 183  
relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement  
pour l'aménagement de la route cantonale  
Romont–Vaulruz ainsi que pour les études et les  
acquisitions de terrain complémentaires au projet<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Nous avons à traiter le décret N° 183 relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale Romont–Vaulruz ainsi que pour les études et les acquisitions de terrain complémentaires au projet. Le cadre est connu depuis plusieurs années. Il se réfère au décret du 7 novembre 1996 et au rapport N° 9 du Conseil d'Etat du 19 mars 2007, ceci en réponse au postulat Georges Godel/Jacques Morand traitant de deux contournements et d'un évitement. M. le Commissaire se chargera de nous brosser un historique qui précisera clairement le cheminement du projet qui l'a amené avec ses services à la mouture de ce jour.

La Commission des routes et cours d'eau a tenu séance le mercredi 14 avril 2010 en débutant par une visite des lieux.

Sensibilisés par les arguments de notre collègue Butty ainsi que d'autres opinions émises par la population, nous avons parcouru l'ensemble du projet et visionné aussi le tracé via Villaraboud. Auparavant, nous avons suivi les séances d'information tenues par le Conseil d'Etat, notamment à Romont et à Vuisternens-devant-Romont. De plus, une séance a eu lieu aussi en 2008 en la commune de Mézières.

Je vous donne brièvement quelques points forts du tracé. Au carrefour de la Parqueterie, il est prévu un remodelage de la jonction avec un nouveau pont et un aménagement de bandes cyclables aussi en direction de Romont. Il s'agit ici du lot N° 10. En effet, la réalisation est prévue en quatre lots bien distincts pour une longueur totale de 6669 m. Nous trouvons ensuite un chemin de débord avec des niches de croisement au profit du trafic agricole et cycliste. Un bassin de rétention sera aménagé pour la récolte et l'évacuation des eaux de chaussée à Vuisternens. Le carrefour de l'église, jugé dangereux et difficile pour les croisements, sera agrandi. Par conséquent, la visibilité sera accrue et une piste cyclable sera aussi aménagée. Cette réalisation ne peut se faire sans la démolition du bâtiment qui abrite le restaurant. Nous comprenons les quelques réticences à l'encontre du projet dans cette région. Toutefois, nous avons reçu l'assurance que

<sup>1</sup> Message pp. 734ss.

chaque propriétaire sera ou a déjà été entendu et que la Direction soigne l'information et traite les demandes de dédommagement avec doigté.

La situation du passage à niveau avec la nouvelle grille-horaire du RER a été discutée. Toutefois, une étude de l'ensemble des passages à niveau donnera une vue complète des passages à niveau dans notre canton à ce sujet. Cependant, la commission estime que le décret ne doit pas être mis en péril si on rappelle que le trafic est d'environ 7000 véhicules par jour et qu'à d'autres endroits de ce canton il y en a plus du double, aussi avec des passages à niveau et qui restent, pour le moment, sans projets concrets.

Enfin, les carrefours et les secteurs dangereux seront aménagés de façon à sécuriser le trafic avec notamment une berme centrale. Pour terminer, un giratoire au carrefour de Vaulruz améliorera grandement l'accès à l'autoroute et au village. Toutes ces études sont conformes aux législations fédérales et respectent l'impact sur l'environnement. Nous saluons aussi les efforts entrepris en faveur de la mobilité douce. La commission a reçu toutes les réponses et explications cohérentes de la part de la Direction et des services chargés de l'élaboration de ce projet et je profite de cet instant pour les remercier vivement. Elle soulève toutefois que cet investissement, bien que lourd en regard de la fréquentation de cet axe de trafic, est nécessaire, raisonnable et apportera une réelle plus-value au district de la Glâne et un clin d'œil en Gruyère avec le giratoire de Vaulruz. Néanmoins, ce projet a suscité beaucoup d'intérêt de la part des particuliers, de députés et, enfin, de collectifs. Ces courriers de lecteurs, adressés directement ou pas, n'ont pas pu être traités par la commission mais chacun a été sensible et comprend les intervenants qui se défendent. Ils seront entendus et ont déjà été entendus par les services. M. le Commissaire nous donnera aussi un aperçu très au point de cette situation car lui, il est au front chaque jour. Toutefois, je rappelle que le CoPil, les autorités communales et la préfecture sont convaincus du bien-fondé de ce projet. D'ailleurs, l'Association des communes glânoises nous a transmis un plaidoyer en trois points précis afin de soutenir ce crédit de 26 203 000 francs. Ce document est appuyé aussi par l'ensemble des syndicats du district de la Glâne.

Avec ces remarques, la Commission des routes et cours d'eau, à l'unanimité des membres présents, s'est prononcée en faveur du décret. Par conséquent, son rapporteur vous demande de suivre sa proposition d'entrée en matière et d'approuver le décret tel que présenté.

**Le Commissaire.** La route reliant Romont à Vaulruz et à l'autoroute A12 constitue, vous le savez, la principale liaison transversale du Sud fribourgeois entre les districts de la Glâne et de la Gruyère. C'est un axe important pour le développement économique et social du district de la Glâne et plus particulièrement de son chef-lieu Romont. Le tracé routier actuel plutôt hétérogène ne correspond plus à la fonction et au niveau de service que l'on peut attendre d'un tel axe. Concrètement, cela se traduit par des largeurs de chaussée insuffisantes, une géométrie à l'origine de fréquentes pertes de visibilité, de nombreux accès latéraux et

carrefours sans équipement, ainsi que par l'absence d'aménagements cyclables. Le taux d'accidents y est préoccupant. Il fait apparaître un certain nombre de tronçons dangereux et déficients par rapport aux exigences actuelles de sécurité.

Ce projet a été initié par le décret du 7 novembre 1996. Les études auxquelles ont été associés les représentants politiques locaux et régionaux se sont déroulées par phases successives dans le but d'analyser, de développer et de justifier un projet qui satisfasse au mieux les intérêts de la collectivité. En clair, ce projet est totalement conforme au décret que je viens de citer avec le carrefour de l'église en plus. Il est vrai qu'en 2005, comme député, j'ai été, avec M. le Député Jacques Morand, l'auteur d'un postulat demandant d'intégrer aux études du projet d'amélioration de la liaison Romont-Vaulruz l'opportunité de réaliser des contournements Romont-Mézières et Vuisternens. Jusqu'au début 2009, le projet était chiffré à 41 millions de francs. Ce chiffre est passé à 56 millions dont plus de 23 millions seulement pour Vuisternens-devant-Romont. Avec ce montant de 23 millions, la preuve du besoin par rapport aux avantages socio-économiques et environnementaux n'était plus possible et le comité de pilotage que je préside a décidé à l'unanimité des membres présents de renoncer à sa réalisation dans le cadre du projet. Permettez-moi de rappeler que le nombre de véhicules se situe à 7000, comme le président de la commission l'a dit tout à l'heure. Ces 7000 se situent à la jonction de Vaulruz. Sur le tracé, des calculs ont été réalisés pendant les études. A l'entrée de Vuisternens côté Romont, on est à 5600, à la sortie de Vuisternens côté Bulle, on est à 6 200 pour être précis et selon les études qui ont été réalisées pendant ce temps.

Je suis bien conscient que cette décision suscite une certaine réaction dans le district de la Glâne. Néanmoins, elle répond aux objectifs du projet qui se fonde entre autres sur l'application de l'article 20 alinéa 1 de la loi sur les routes qui précise que les routes publiques doivent être construites et aménagées conformément à la planification routière et aux nécessités techniques et économiques de sécurité du trafic.

Après l'adoption de ce projet est venu le projet RER qui a suscité des interrogations par rapport au nombre de trains qui circulent, qui circuleront à l'avenir sur ce tracé. Par rapport à ce problème, mais aussi de manière plus générale, un postulat a été déposé par les députés Michel Buchmann et Benoît Rey demandant au Conseil d'Etat principalement trois éléments. Tout d'abord, d'établir un état exhaustif des lieux de croisements RER-routes, de faire une analyse complète du trafic actuel et futur et d'analyser leur impact respectif sur le trafic des véhicules. Deuxièmement, de dresser un tableau des mesures qu'il envisage de prendre dans le cadre du projet RER. Troisièmement, ils souhaitent connaître en priorité les solutions que le Conseil d'Etat pense apporter au problème soulevé. Le Conseil d'Etat, bien évidemment, va répondre de manière circonstanciée à cette problématique. Pour ce faire, il doit évidemment connaître l'ensemble des éléments. Est-ce un croisement volant ou y a-t-il un croisement avec arrêt, ce qui change complètement la donne. J'en veux pour preuve un document obtenu auprès des TPF que je cite: «Passage à niveau de Vuis-

ternens-devant-Romont–route cantonale, passage à niveau avec barrières et muni de feux clignotants sur la route cantonale entre Bulle et Romont à proximité de la gare de Vuisternens. Situation actuelle: temps des trains directs provenant depuis Bulle, environ 110 secondes et situation actuelle, temps des trains provenant depuis Romont, temps de fermeture par heure: entre 100 et 130 secondes, ce qui fait au total 240 secondes par heure.» Bien évidemment, si l'on prend ce calcul et que l'on double le nombre de trains, parce qu'il y aura 4 trains par heure, mathématiquement, ça devrait faire 480 secondes. Cependant, la situation à partir de 2011, sans croisement de trains à Vuisternens, pour les trains provenant de Bulle, respectivement les trains provenant de Romont, se résume à 90 secondes d'un côté et 60 de l'autre, ce qui fait 300 secondes par heure avec le doublement des trains. Ce n'est pas une décision définitive en l'état des discussions que je connais aujourd'hui: les trains sont censés se croiser à Sâles, mais le résultat final n'est pas connu. Il dépend de l'horaire des CFF. Je ne le connais pas aujourd'hui, mais je souhaitais apporter ces éléments. Le Conseil d'Etat devra tenir compte de ces éléments dans la réponse à ce postulat. A la lecture de ce document, vous pouvez constater que nous devons connaître l'ensemble de ces éléments pour répondre de manière complète et évidemment transparente.

Permettez-moi maintenant de développer quelques particularités du projet. Le tracé et le gabarit de la route ont bien évidemment été étudiés sur la base des normes de construction routière actuelles et en prévision d'une durée de vie à long terme. Toutefois, ponctuellement, le projet a dû faire des concessions à ces normes en raison de contraintes topographiques, techniques ou d'exploitation qui auraient nécessité des investissements disproportionnés par rapport aux améliorations recherchées. C'est le cas par exemple à la Parqueterie entre Romont et Mézières où, après l'étude de plusieurs variantes, il a été décidé de maintenir le tracé avec des rayons de courbure hors norme pour éviter des emprises et des coûts excessifs. Ceci signifie des emprises supplémentaires pour avoir des rayons corrects. Cependant, pour renforcer la sécurité du secteur, le projet prévoit des mesures de signalisation, de balisage, de guidage, ainsi qu'un gabarit routier limité grâce au chemin de débord dans le but d'inciter les automobilistes à maintenir des vitesses de circulation adaptées. Une particularité du projet sont les chemins de débord. Ces aménagements présentent plusieurs avantages. Ils permettent de sortir de la route un trafic lent à fort différentiel de vitesse. Ils évitent l'adjonction à la chaussée de voies lentes ou de bandes cyclables qui, en libérant de l'espace latéral, favorisent l'excès de vitesse. Ils permettent de regrouper des accès latéraux en dehors de la route principale et enfin, ils limitent globalement les emprises du projet. A noter encore que ce principe de séparation des différents niveaux de trafic est recommandé par le plan cantonal des transports. Je reste persuadé que pour la sécurité et la fluidité, c'est une solution efficace. D'ailleurs, la route de débord, au lot 10, entre la Parqueterie et Mézières, se situe en grande partie sur un chemin existant. Les remarques sur les pentes, vous avez pu le lire dans la presse, m'ont bien évidemment interpellé.

J'ai beaucoup de compréhension pour les opposants, mais surtout pour les utilisateurs. La situation actuelle est de l'ordre de 13 à 14%. Par contre, dans le projet mis à l'enquête, la pente maximale se situe à 8,6%. Je n'aurais et je ne pourrais pas présenter pour les paysans de cette région et pour les paysans qui devraient l'utiliser un projet à 14%. Je suis allé voir sur le terrain et il est évident pour moi que la route n'est pas défendable, donc le projet sera modifié à cet endroit. D'ailleurs, la Commission des routes est allée à cet endroit précis. D'autre part, j'ai aussi rencontré, à leur demande, une délégation des opposants. Nous avons examiné l'éventualité de renoncer aux chemins de débord et de construire deux pistes cyclables sur ce secteur. Je me refuse, sur ce premier secteur, à construire deux pistes cyclables, car je ne veux en aucun cas construire un ouvrage qui diminue la sécurité. Vous rendez-vous compte? Une rectiligne de près de 700 m avec un plateau de route de 9m de large et une pente de 7% sur cette route existante. C'est de l'inconscience! Nous avons évoqué également avec les opposants une piste cyclable unique à la montée. Cela signifie une emprise supplémentaire de 1,5 m de large. Je vous avoue que pour certaines personnes ceci paraissait cohérent, mais d'autres n'admettent pas non plus une emprise supplémentaire sur leur terrain. Je peux le comprendre, mais nous défendons l'intérêt public et non privé. Je reconnais aux gens le droit de s'opposer. Par conséquent, après toutes ces analyses et la démonstration de ce que je viens d'expliquer, pour ce secteur, la solution proposée est largement la meilleure pour l'avoir vue sur le terrain et analysée de long en large, en rappelant que pour les agriculteurs, les pentes ne doivent pas excéder les chiffres annoncés de 8,6%.

J'en viens au lot 20, Mézières–Vuisternens. Pour ce secteur, la route de débord est aussi indispensable pour assurer la fluidité et assurer la sécurité de l'ensemble des usagers. En effet, ce tronçon comporte plusieurs dos d'âne et ceux qui connaissent s'en rendent bien compte. Elargir pour des pistes cyclables sans visibilité, c'est aussi accentuer la dangerosité. Pour ce secteur, la correction de la géométrie a été étudiée, mais elle a présenté le large désavantage d'un coût supplémentaire de 5,8 millions de francs. C'est donc la solution avec routes de débord qui a été retenue. Je rappelle également que ces routes de débord sont prévues avec des zones de croisement tous les 200 m. Permettez-moi encore de préciser que, grâce à ma longue expérience d'agriculteur et d'entrepreneur de travaux pour tiers, c'est une aubaine d'utiliser ces routes parallèles lorsque vous sentez derrière vous une lignée impressionnante de voitures et que vous sentez cette pression. D'ailleurs, lors de la dernière séance d'information, un agriculteur concerné a cité qu'à chaque occasion il se mettait en bordure dans le but de laisser passer les utilisateurs plus rapides. Ce même agriculteur a aussi précisé que, parfois, il y avait des automobilistes qui prenaient les paysans pour des entraves. Avec ce projet, nous améliorons la situation très clairement. Bien entendu, l'idéal serait d'avoir une route de débord de chaque côté et d'éviter des croisements aux changements de situation. Ce n'était malheureusement pas possible en vertu du tissu bâti dans le secteur concerné.

J'en viens maintenant aux lots 30 et 40, Vuisternens–Vaulruz. La géométrie de ces deux tronçons permet de construire la route avec deux pistes cyclables de 1,5 m sur l'ensemble de ce secteur. Cependant, nous avons le cas significatif du dos d'âne des Carrys près de La Joux, à l'origine, malheureusement, de très graves accidents. Pour remédier à la situation, il existe plusieurs variantes dont l'abaissement du profil en long. L'aménagement retenu maintient le tracé actuel au profil en long hors norme – je rappelle que ce profil vertical est de 800 m, alors que le profil idéal serait de 6000 m pour une vitesse de 80 km/h. Pour remédier au problème de sécurité, on ajouterait une berme centrale de manière à empêcher tout dépassement. Pour améliorer la visibilité et limiter les ralentissements, les accès latéraux sont regroupés sur le carrefour de Montborget. Pour ce secteur, il y avait aussi des réactions. Nous avons rencontré les trois propriétaires concernés, ainsi que le syndic et un conseiller communal de la commune de Sâles. C'était vendredi dernier. Nous avons expliqué la situation et examiné d'autres possibilités – j'avais demandé à mes services d'élaborer d'autres possibilités. Nous avons présenté le projet et il a été assez facile de faire comprendre pour la sécurité des usagers, d'une part, et la sécurité des propriétaires riverains, d'autre part... Tous les participants ont admis le projet, en demandant quelques adaptations qui seront étudiées avec le projet d'exécution.

Pour terminer, permettez-moi de rappeler que l'amélioration de la liaison Romont–Vaulruz est un projet régional important qui a fait l'objet d'une large information du public, des services et organes concernés, trois séances d'information publiques, 9 séances de vision locale avec les riverains et propriétaires touchés, même si on peut regretter que ceci n'ait pas été fait plus tôt, une vingtaine de rencontres avec des particuliers et pas moins de 26 services et organes consultés. Le projet a également été soumis à un audit de sécurité réalisé par le bureau de prévention des accidents, le BPA, dans le but d'obtenir un avis neutre et critique concernant les options d'aménagement. Sans entrer dans le détail, cet audit a confirmé la qualité du projet, en relevant l'intérêt d'aménagements comme les chemins de débord, le regroupement des accès et la transformation de certains carrefours. D'ailleurs, je vous donne l'évaluation générale que je cite: «En premier lieu, nous aimerions souligner que le projet relatif à cette route exigeante a fait l'objet d'une étude soignée et très détaillée. Nous vous recommandons de réaliser le projet en tenant compte des adaptations mentionnées plus haut. Ce projet sera très important pour le canton de Fribourg et affichera un haut niveau de sécurité.» Ce texte est signé par le responsable technique de la circulation et le conseiller technique de la circulation.

En guise de conclusion, je vous demande, en approuvant le crédit sollicité, de soutenir ce projet, fruit d'un consensus judicieux entre les exigences du trafic, la protection de l'environnement et le développement socio-économique de la Glâne.

**Kuenlin Pascal** (*PLR/FDP, SC*). La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret sous l'angle financier et vous recommande à l'unanimité moins une abstention d'entrer en matière sur

ce projet. La Commission des finances et de gestion reconnaît la volonté du Conseil d'Etat de trouver une solution que l'on peut qualifier de raisonnable sous l'angle des coûts. Elle encourage également le Conseil d'Etat à faire tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter l'acceptance de ce projet de la part des principaux concernés.

**Bussard Christian** (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien se réjouit aujourd'hui de pouvoir apporter un soutien massif à ce projet de décret N° 183 qui répond à une nécessité plus qu'évidente pour le district de la Glâne, ses habitants et son économie. Il aura fallu 9 ans, depuis le dépôt de la motion de notre ancien collègue député glânois Georges Godel, pour que le Conseil d'Etat soit saisi d'un premier décret pour l'étude des acquisitions, et 5 ans encore afin qu'il soit donné à ce Grand Conseil la possibilité d'offrir à la Glâne ce bol d'oxygène. Depuis la validation du projet en novembre dernier par le comité de pilotage, les discussions d'arrière-salle, quelquefois arrosées, mais pas toujours de bonnes intentions, ont remis en question ce projet sur différents points.

Le premier est le tracé avec une nouvelle route de liaison entre Vuisternens et la zone industrielle de Romont dans le Raboud.

Le deuxième: les mesures d'accompagnement imposées par voie de motion dans ce plénum à tous les projets routiers cantonaux.

Le troisième est le projet de décret lui-même, dans sa globalité, par le biais d'un appel à la population tous azimuts et même hors canton, si je lis correctement les adresses de nombreux signataires du collectif des opposants qui prient les députés de ne pas entrer en matière sur le projet de décret.

Quatrièmement, comme une mouche dans le brotzel: le dépôt d'un amendement de notre collègue député glânois Dominique Butty qui, s'il était accepté par ce plénum, remettrait en cause le décret pour la simple et bonne raison que ne nous sommes appelés aujourd'hui à nous prononcer que sur un crédit d'engagement pour une construction devisée sur la base d'un projet concret et pas autre chose. Il s'agit d'un projet par ailleurs validé en tant que tel par le comité de pilotage, le comité des partenaires, par le Conseil d'Etat, par les conseillers communaux directement concernés par le tracé, par la Commission des routes et enfin par la Commission des finances et de gestion. Le train est parti, M. le Député Dominique Butty, et vous pouvez bien agiter votre amendement, ce n'est malheureusement pour vous pas la bonne palette pour l'arrêter. A mon avis, vous auriez dû venir dans ce plénum avec un projet concret de passage sous-voies pour Vuisternens, chiffré, devisé et validé par le SPC sous l'angle de la faisabilité, puis par le Conseil d'Etat sous l'angle financier pour demander une augmentation du montant du projet de décret permettant de réaliser votre projet. Mon cher Dominique, je partage volontiers vos préoccupations pour ce passage à niveau et je l'ai déjà dit dans ce plénum et répété dans diverses séances du comité de pilotage. M. le Conseiller d'Etat Georges Godel s'est engagé à trouver une solution pour ce passage à niveau le moment venu. Tout comme moi, vous serez attentif à la réponse qu'il donnera au postulat

Buchmann-Rey qui traite de cette problématique sur l'ensemble du tracé du RER entre Bulle, Romont et Fribourg. Si la réponse ne donne pas satisfaction, ce qui m'étonnerait beaucoup de la part de M. Godel, il y a d'autres instruments législatifs à disposition du député pour arriver au but recherché.

Je ne connais pas de projet parfait et je suis certain qu'il n'en existe que très peu, pour ne pas dire aucun qui ne soit vraiment parfait. Par contre, je suis sûr que tout projet est perfectible et il suffit de se réunir pour en discuter. Si les propositions et décisions découlant de ces séances ne sortent pas du cadre du montant du crédit octroyé, cela pose rarement des problèmes si le projet est adapté, tout au plus une modification d'enquête si cela est nécessaire. M. le Conseiller d'Etat Georges Godel a déjà pris son bâton de pèlerin et a déjà sillonné le trajet entre Romont et Vaulruz pour expliquer son projet à bon nombre de riverains. Le connaissant, je suis certain qu'il le fera encore. Ce projet, il en est l'initiateur comme député et il le porte aujourd'hui en tant que conseiller d'Etat directeur des travaux publics. On ne va pas sacrifier aujourd'hui le projet.

Je vous invite, au nom du groupe démocrate-chrétien, à entrer en matière, puis à soutenir le projet de décret tel qu'il nous est présenté dans sa version originale et de refuser les amendements, si ces derniers devaient être maintenus.

**Rossier Jean-Claude** (*UDC/SVP, GL*). Chaud, chaud bouillant! comme dirait le commentateur sportif bien connu Bernard Jonzier en ce qui concerne le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui. Il est vrai qu'en lisant le courrier des lecteurs, la constitution d'un collectif d'intérêts directs et indirects, ainsi que les articles de presse parus ces derniers temps dans le journal préféré des Fribourgeois, on pourrait le croire. Il faut tout de même relativiser. Mise à part les propriétaires directement concernés, rassemblés sous la bannière «Collectif d'intérêts directs ou indirects de la liaison Romont-Vaulruz», terme à la mode s'il en faut, utilisé à toutes les sauces, soutenu par notre collègue Dominique Butty, la majorité des Glânoises et des Glânois, autorités comprises, est favorable à ce projet. La résolution signée par les vingt syndicats du district en est le témoignage. De plus, en parcourant la liste des signataires et en y regardant de plus près, on constate des signatures en provenance de Lausanne, d'Ependes, de Rolle, de Champéry, d'Autigny, du Mouret, de Château-d'Ex et j'en passe, autant de gens qui, hormis leurs liens de parenté ou de connaissance avec certains membres de ce collectif, ne sont que peu ou pas du tout concernés par ce projet.

Mesdames et Messieurs les Députés, la Glâne et la Gruyère ont besoin de ce projet, même si, j'en conviens, il n'est pas parfait. A l'instar de tous les députés membres du comité de pilotage, après réflexion approfondie, j'ai aussi été d'accord de renoncer au contournement de Vuisternens et du hameau des Chavannes, les trouvant trop onéreux et difficilement défendables, compte tenu du trafic sur cette route en comparaison avec d'autres tronçons beaucoup plus utilisés. Il n'en demeure pas moins qu'avec la mise en activité du RER, la problématique du passage à niveau de Vuisternens devra être réglée. A cet effet, un postulat de nos

collègues Buchmann et Rey a été déposé – la réponse du Conseil d'Etat ne pourra être que positive.

En outre, j'aimerais tout de même revenir sur les nombreux courriels, au demeurant fort sympathiques, de notre collègue député Dominique Butty, en lui rappelant que j'ai beaucoup de peine à le suivre, et encore plus à le comprendre, car il n'est pas à une variante ni à une contradiction près. En effet, en date du 30 avril 2009, à l'instar des autres députés glânois, je recevais ce courriel: «Chers collègues, l'année 2009 est très importante pour notre district et nous allons au devant d'une votation capitale pour celui-ci. J'aimerais que nous avancions unis pour défendre ce projet. Je ne connais pas encore la forme, mais sur le fond, il faut absolument nous préparer. Les districts voisins ne nous feront pas de cadeau. Nous avons besoin d'un plan d'engagement, d'un horaire de ces mêmes engagements, d'un programme de travail individuel par député, d'une recherche d'appuis hors district, etc. Il faudra utiliser ce débat pour promouvoir le tracé bis d'accès à Riaz.» Comme il n'y a pas eu de séance, il n'y a pas eu de discussion sur ce nouveau tracé bis. Je suppose, M. le Député, et c'est de bonne guerre, que pour faire plaisir à vos nombreux électeurs qui se trouvent dans cette région, vous eussiez souhaité faire passer la route depuis Vuisternens par Villariaz, Grangettes, le Châtelard, Sorens, pour faire plaisir à notre collègue député Jean-Louis Romanens, et terminus à Riaz. Tout un programme, vous en conviendrez. Silence radio jusqu'au début mars de cette année où la plupart d'entre vous ont été mis au courant par courriels interposés de ces nouvelles propositions sur lesquelles je ne reviendrai pas, puisque largement commentées par le commissaire du gouvernement et le président de la Commission des routes.

Chers collègues, faisons le premier pas en votant aujourd'hui ce crédit. Il en va de la solidarité fribourgeoise. Dès lors, si Paris valait bien une messe, la démolition du restaurant du Cerf, «Stamm» qui se dit favori de notre collègue Butty, vaut bien la mise en chantier de la route à Godel, qui est aussi celle de la majorité des Glânoises et des Glânois. C'est avec ces quelques considérations que notre groupe soutiendra à une relative majorité ce projet, tout en refusant les amendements.

**Beyeler Hans-Rudolf** (*ACG/MLB, SE*). Notre groupe a étudié le projet de décret N° 183 relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale Romont-Vaulruz. Lors de la visite locale par la Commission des routes, le commissaire de gouvernement nous a rendus attentifs aux divers points critiqués par une partie des opposants. La variante Butty a également été visitée par la Commission. Il y a quatre points qui font réagir le Collectif d'intérêts de cette liaison, à savoir le passage à niveau de Vuisternens-devant-Romont, les chemins de débord, le manque d'une solution pour Chavannes-sous-Romont et l'accès à la zone industrielle de Romont. En ce qui concerne le passage à niveau de Vuisternens, personnellement, je ne peux que regretter qu'il n'y ait pas de solution pour la suppression de ce croisement routier-ferroviaire. Par contre, nous pouvons constater que la fermeture du passage à niveau sera d'une minute supplémentaire

par heure. Avec l'introduction du RER, on aura quatre trains à l'heure au lieu de deux aujourd'hui. Les trains passeront sans arrêt à Vuisternens et, de ce fait, compenseront largement l'augmentation de ce trafic.

Betreffend der Ausweichregeln ist sogar der Bund einverstanden und unterstützt diese Massnahmen mit Subventionen in der Höhe von 710 000 Franken. Die Kostenbeteiligung der Gemeinde Mézières von 513 000 Franken und von Vuisternens-devant-Romont von 645 000 Franken sowie der Beitrag des Kantons in der Höhe von 26,2 Mio. Franken stellen die Finanzierung des Projektes sicher.

Der Staatsrat Godel hat uns auch mitgeteilt, dass die betreffenden Gemeinden dem Projekt positiv gegenüberstehen.

Notre groupe a très largement discuté ce projet et suite aux divers courriers que chaque député a reçus ces derniers jours, j'ai constaté quelques réticences envers ce projet également dans notre groupe. Pour conclure, notre groupe va soutenir l'entrée en matière à l'unanimité. Cependant, au vote final, nous avons eu une forte minorité qui va s'abstenir ou même votera contre ce projet.

**Rime Nicolas (PS/SP, GR).** Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du message N° 183 pour le réaménagement de l'axe Romont-Vaulruz. Ce projet est évidemment nécessaire pour toute une région et notre groupe le soutiendra à l'unanimité. Notre groupe se réserve toutefois la possibilité d'accepter certains amendements qui seront déposés. Il est selon nous absolument nécessaire de régler le problème du passage à niveau de Vuisternens-devant-Romont. Enfin, nous demandons au Conseil d'Etat d'améliorer le volet de la mobilité douce de ce projet. A l'heure où les milieux touristiques essaient de mettre en avant le potentiel de l'ensemble du canton pour le cyclotourisme, il serait dommage de ne pas en tenir compte sur ce tronçon. En effet, les cyclotouristes se baladent généralement en famille, avec des enfants, et évitent les régions où ils doivent circuler parmi le trafic. Un chemin de débord séparé du trafic est dès lors idéal. Nous souhaiterions que les chemins de débord soient faits en lieu et place des pistes cyclables sur la plus grande partie du trajet. Avec ces considérations, notre groupe soutiendra cette entrée en matière.

**Kolly René (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical a étudié ce projet avec grande attention. Au nom du groupe libéral-radical et pour avoir, avec la Commission des routes, parcouru ce tronçon, permettez-moi ces quelques considérations. La route Romont-Vaulruz est un axe prioritaire du réseau routier cantonal. Sur ce tronçon, il n'y a pas de surcharge de trafic. Cependant, son accroissement est deux fois plus élevé que la moyenne cantonale. De plus, le taux d'accidents est préoccupant. Plusieurs tronçons de cette liaison sont dangereux et déficients. L'étude de planification, l'avant-projet, ainsi que l'évolution des coûts ont démontré que la réalisation des variantes de contournement n'était pas vraiment opportune. Ce projet, comme déjà évoqué par le commissaire, est le résultat d'un consensus acceptable entre les exigences du tra-

fic, l'environnement, le développement économique de la région et bien sûr les coûts de ces aménagements à charge de l'Etat de Fribourg. Selon nos propres informations, nous savons aussi que les autorités communales et préfectorales concernées par cet aménagement sont favorables à ce projet, tel qu'il est présenté dans ce message.

Evidemment, tout projet de cette importance a ses faiblesses. La réaction d'un Collectif d'intérêts directs ou indirects le démontre. Ce mouvement, formé par un cumul d'intérêts individuels regroupés, relève une liste de points faibles dont celui du passage à niveau de Vuisternens-devant-Romont qui en est l'exemple le plus marquant et représentatif. Le problème posé par ce passage à niveau est à l'étude et ne fait pas partie de ce présent décret. En ce qui concerne les autres points faibles évoqués par le Collectif, leur gommage entraînerait des coûts supplémentaires trop importants par rapport à la densité du trafic.

En écartant les intérêts individuels cumulés, mais dans une esprit positif en faveur de l'intérêt général de toute une région, pour la sécurité des usagers de cette route, le groupe libéral-radical, unanime, soutient ce projet de décret avec ses forces et ses faiblesses.

**Jordan Patrice (PDC/CVP, GR).** Permettez-moi de m'exprimer à titre personnel, mais aussi en tant que syndic de Vaulruz, commune impatiente de voir ériger enfin le giratoire prévu dans le projet, soit à l'accrochage de la N12 direction la Sionge, pour remplacer les différentes présélections actuelles qui sont plus que dangereuses. J'interviens aussi en tant que député qui essaie d'avoir une vision à long terme pour mon canton et ma région. Dans l'esprit de la décision prise en 1996 et conformément à mon vœu de voir la Glâne reliée par la N12 par un accès plus sûr qui favorise rapidement son développement, je soutiens aujourd'hui le décret soumis par le Conseil d'Etat et approuvé par la Commission des routes, en demandant toutefois que le problème du passage à niveau de Vuisternens trouve une solution rapide en vue du passage du RER. En tant que syndic d'une commune riveraine au projet, j'ai été, comme mes collègues des quatre autres communes, convié aux séances des commissions technique et de pilotage et je peux vous affirmer que différentes variantes ont été étudiées. Il faudrait aussi que le monde agricole prenne acte que le projet soumis aujourd'hui est de loin le moins friand en terres cultivables. Je comprends les soucis des proches riverains et des agriculteurs touchés. Après discussion avec quelques propriétaires, je suis quelque peu déçu qu'ils n'aient pas été consultés plus vite par les services de l'Etat, mais j'ai appris que dernièrement M. Godel était allé faire la tournée des cuisines et apporter des réponses claires aux nombreuses interrogations. Après les explications données, certains propriétaires n'ont plus trop de raison de s'opposer, mais ne sont tout de même pas très à l'aise puisqu'engagés dans un collectif qui est plus près de provoquer un énorme autogol pour la Glâne et dont on devine déjà que le but est la défense de certains intérêts personnels, chose qui arrive malheureusement souvent dans ce genre d'affaire. Je ne trouve pas crédible que, pour faire capoter un projet de 26 millions pour sa propre région glânoise, un collectif

ait besoin de faire signer dans sa pétition des personnes de Champéry, Ollon, Château-d'Ex, Aigle, Vérossaz, Blonay et j'en passe.

Romont-Vaulruz, autoroute de la paille. J'ai voulu m'en rendre compte à l'échelle 1 sur 1. La semaine dernière, je me suis rendu chez notre collègue Pierre-André Page pour l'achat et le transport d'un char de paille. Je n'ai pas vu le train, ni à l'aller ni au retour, pourtant je suis rentré encore pendant les heures où la ligne était desservie. Ce que j'ai constaté rapidement, c'est que l'élément le plus gênant sur la route, c'était bien le député maire de Vaulruz et son chargement. C'est pourquoi, les routes de débord ont ma faveur. M. le Député Page, rassurez-vous, mes vaches n'ont pas la gratte au fait de se coucher dans de la paille UDC et je passerai vous la payer encore avant le début des travaux. Pour la Glâne, pour le Sud, il est temps de passer aux choses sérieuses. Entrons donc en matière et votons ce décret tel que proposé par le Conseil d'Etat.

**Genoud Joe** (UDC/SVP, VE). J'ai quelques commentaires à formuler pour ce projet qui fait énormément de bruit, tout comme l'a fait la H189. Avec la Commission des routes, nous avons pu parcourir ce trajet Romont-Vaulruz et nous rendre compte de la situation. Bien sûr que le projet, à la vue du citoyen fribourgeois, n'est peut-être pas le modèle qu'il désire, mais je qualifierai ce projet de convenable pour ce que l'on peut faire avec un prix de plus de 26 millions. M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, je souhaiterais que l'on prenne en considération les remarques suivantes. Tout d'abord, mon collègue Jean-Claude Rossier a parlé du «chaud bouillant» de Bernard Jonzier. Je ne voudrais pas faire de la route cantonale Romont-Vaulruz un circuit, mais je pense sécurité. A l'approche des bermes centrales, je vous demande que l'on signale assez à l'avance ce danger. En effet, pour les motards, cela représente toujours des surprises et lorsque j'ai vu le tracé, j'ai communiqué mon inquiétude à la Commission. Bien sûr, les dos d'âne ne peuvent pas être éliminés et je trouve dommage que l'on n'ait pas pris en considération cette demande d'éliminer les dos d'âne et mettre une plus-value pour l'élimination de ces dos d'âne. L'endroit de la Parqueterie est le point le plus faible du trajet. A la croisée Romont direction le hameau des Chavannes, à mon avis, un rond-point serait très important. Il est vrai qu'il va y avoir un développement sur la Glâne avec cette liaison Romont-Vaulruz.

Au poste «divers/imprévus», on prévoit 10%. Je trouve un peu faible et je l'ai déjà annoncé à la Commission des routes. Le montant de 10%, soit 2,6 millions, je le monterai plutôt à 15%, car il y aura des surprises sur ce trajet, je peux vous l'assurer. C'est l'entrepreneur qui parle.

Romont, chef-lieu, son district et sa région ont besoin de l'aménagement de cette route en urgence. Un district qui souffre déjà de l'absence d'autoroute et de communications routières pour pouvoir développer son économie et le confort des citoyens. Châtel-Saint-Denis-Bossonnens, je vous dis aujourd'hui merci. Merci aux anciens députés qui avaient voté le projet. Nous avons attendu très longtemps, mais aujourd'hui c'est

une route qui est magnifique et il y a beaucoup moins de danger, de blessés et de morts sur cette route.

Je soutiendrai ce projet Romont-Vaulruz et vous demande d'en faire de même.

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). Automne 2009, le Conseil d'Etat, après plus de quarante ans de travaux de préparation propose de désenclaver Saint-Aubin avec un montant d'investissement de près de 60 millions. Après une mauvaise nuit, le conseiller d'Etat responsable décide de réduire ce montant à 26 millions dont 12 millions d'entretien normal. Le député de la région de Saint-Aubin s'agite et appelle ses collègues au secours. Que fait le député de Villariaz si éloigné de Saint-Aubin? Je ne suis pas sûr de pouvoir regagner Saint-Aubin par le chemin le plus court. Que vais-je faire dans ce cas-là? Je vais m'en remettre au jugement de la Commission des routes, formée de députés responsables, compétents, conscients de l'importance du réseau de communication pour un chef-lieu éloigné de l'autoroute.

Nous voulons un ballon d'oxygène pour la Glâne, pas laisser dormir les gens de Vuisternens qui auraient un trafic trop conséquent. Jules César a dit «je suis venu, j'ai vu et j'ai vaincu». La Commission des routes est venue, pas longtemps, elle a un peu vu, elle a fait un travail qui m'a déçu. Cela a très mal commencé le soir du 24 mars 2010, soir de la présentation du projet par les organes de l'Etat à la population. Ce soir-là, j'ai vu un président de la Commission des routes jubilaire. Il avait en effet parcouru le tracé dans la voiture de M. Godel. Monsieur le Député, il faudrait que l'on me conduise beaucoup plus loin et beaucoup plus longtemps pour connaître une telle joie. Vous avez alors vanté l'aspect développement durable et mobilité douce du projet. Pour ce qui est du développement durable, je ne vois que les passages à batraciens. Pour la mobilité douce, je ne vois pas grand chose non plus. Le dernier cycliste qui faisait de la mobilité douce est malheureusement décédé, M. Louis Uldry qui, depuis le Châtelard, allait faire ses achats de trappes à taupes chez Morard à Bulle avec un vélo à trois vitesses. Je doute que les cyclistes que je croise sur la route vont en commissions ou au travail. Malheureusement, la météo et le dénivelé de notre district les obligent à utiliser d'autres moyens pour se déplacer. Malheureusement, avant la vision locale avec les propriétaires, vous débarquez pour une seule matinée d'analyse.

Je rejoins ici notre ancien collègue Charly Haenni: ce qui fait la beauté du travail de député, c'est le travail en commission. Comment ce travail doit-il se faire? On écoute une partie. On se donne le temps de la réflexion. On dort dessus, comme dit ma maman. On écoute les avis divergents et on se redonne le temps de la réflexion. Dans une avant-dernière étape, nous collectons les informations complémentaires. Lors d'une dernière réunion et sur la base des informations collectées, nous prenons notre décision. Messieurs les membres de la Commission des routes, avez-vous fait cette démarche? Si vous vous étiez penchés un petit peu plus longtemps sur le projet, vous auriez réalisé que le chemin de débord de la Parqueterie est en grande partie inutilisable, que le chemin de débord entre Mézières et Vuisternens est très dangereux puisqu'il implique

aux véhicules lents de traverser deux fois la voie rapide et que si on désire le maintenir, il se trouve du mauvais côté de la route, que les plans utilisés pour le secteur du Reposoir dataient, que les constructions nouvelles n'y figuraient pas et que la problématique du passage à niveau de Vuisternens-devant-Romont, malgré l'introduction du RER, n'est même pas effleurée par le projet. La base de la réflexion de tout le projet de décret est la recherche de la fluidité et de la sécurité. Si la prochaine étude démontre que la solution la plus économique à ce problème du passage à niveau n'est pas le passage sous-voie à l'intérieur du village, la destruction du Cerf et les chemins de débord deviennent absurdes. Le lendemain de votre vision locale, le président de la Commission des routes disait dans la presse qu'il était emballé par le projet. La répartition des deniers de l'Etat entre les districts était respectée. M. le Député, quelle est votre table de répartition? Je ne l'ai pas. Est-elle secrète? Tient-elle compte de l'éloignement de l'autoroute, du tracé à corriger, du volume industriel de la région, de la surface des zones industrielles, de la population?

Dernière lueur dans ce tableau que je trouve très noir: vous avez réalisé l'importance d'investir en Glâne et comme vous, je demande aux députés de voter à l'unanimité l'entrée en matière.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Je parle pour une minorité du groupe Alliance centre gauche. Nous votons l'entrée en matière parce qu'il est incontesté que la route Romont-Vaulruz nécessite des travaux de réfection et qu'il faudrait dès lors préparer un crédit. Je suis aussi d'accord avec l'ordre de grandeur des travaux nécessaires que M. Butty a évoqués tout à l'heure. D'ailleurs, je pense que ces travaux auraient été réalisés depuis longtemps si la région ne s'acharnait pas pour réclamer un projet maximaliste.

Nous sommes quelque peu déçus avec la présentation du message, très minimaliste par rapport à la taille de la discussion, avec une mini-carte et une demi-heure de possibilité de consultation des plans quand nous sommes tous en train de nous passionner pour les comptes. C'est comme si on avait voulu cacher les détails du projet aux députés pour mieux le faire passer, avec le forcing usuel de la Commission des routes.

Nous pensons que le projet qui a été présenté dans une première étape, et puis raboté maintenant juste en dessous de la limite du référendum obligatoire, avec des chemins de débord, avec des présélections luxueuses, et en plus avec un élargissement de la route, est absolument surchargé. Des chemins de débord ou des chemins agricoles et cyclistes pour une certaine séparation du trafic, ainsi que des mesures de sécurité et de réfection auraient suffi.

Dans le débat actuel, les opinions que nous avons reçues entre les opposants et les défenseurs du projet clarifient un seul point: le projet n'est pas mûr, la discussion n'est pas aboutie et le projet présenté n'est certainement pas satisfaisant sur plusieurs points.

Personnellement, je partage quelques éléments évoqués par M. Butty. Par exemple, l'arrivée de la route se fait du faux côté de Romont. Je pense que si on vote ce décret aujourd'hui, la demande pour une nouvelle bretelle vers la zone industrielle suivra bientôt.

Autre élément: raser le café du village pour accélérer le trafic en localité revient à augmenter bien sûr le danger et à diviser le village dans tous les sens du terme. C'est un non-sens majeur.

Logiquement, je pense que notre collègue député Butty devrait demander le renvoi pour demander une meilleure copie de ce projet, même si son amendement évoque quelques questions bienvenues et est sujet à discussion. Cela pose le problème formel que, si on l'accepte, les travaux demandés par lui feront bien sûr sauter le plafond du référendum obligatoire et que le montant voté par le décret ne suffira pas. Il y a un petit problème formel. Dans tous les sens, nous pensons que le projet n'est pas acceptable dans la copie présentée et qu'il faut refaire un tour de réflexion et de discussion en pensant que les travaux de réfection ne devraient pas attendre.

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** J'interviens ici par rapport à ce projet car j'ai toujours certaines interrogations qui restent sans réponse. J'ai écouté attentivement M. le Commissaire du gouvernement. Malheureusement, il y a encore quelques points qui restent sombres.

On a pu constater, dans le débat d'entrée en matière, que tous les rapporteurs généraux de chaque groupe ont relevé des faiblesses à ce projet. J'aimerais savoir comment le commissaire du gouvernement va aborder ces faiblesses. Est-ce que ces faiblesses vont être corrigées? Le cas échéant quel est le coût de ces corrections. Nous votons sur un décret de 26,2 millions.

Par rapport à l'autre problème du passage à niveau: est-ce que ce passage à niveau va être reporté dans le temps d'ici deux à trois ans? On tromperait dès lors quelque peu le citoyen en saucissonnant le problème. On évite le référendum obligatoire et ce n'est pas correct. Est-ce qu'il y a une volonté politique de saucissonner le problème tout en sachant que cet axe routier n'est pas un axe où il y a une surcharge de trafic. Il y a d'autres axes routiers cantonaux où il y a des passages de plus de 15 000 véhicules par jour. Il y a aussi des passages à niveaux qui posent problème. Donc, quelle est la priorisation, comment la priorisation a-t-elle été déterminée pour ce projet et quelles sont les garanties de l'Etat que les montants qui nous sont proposés seront respectés ?

## Elections judiciaires

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Si je me permets de prendre la parole, c'est pour toutes les élections auxquelles nous allons procéder concernant la Cour des assurances sociales. Mon intervention a pour but de rappeler la chronologie des mesures déjà prises par le Conseil de la magistrature afin que vous compreniez le contexte qui nécessite les mesures urgentes que nous préconisons aujourd'hui et que nous sommes soutenus par la Commission de justice. Et, je tiens à le dire, le Conseil d'Etat a accepté de financer ces mesures.

Le 15 octobre 2008, le Conseil de la magistrature procédait à sa première inspection et constatait la sur-

charge et le retard dans énormément d'affaires de cette Cour. Les mesures que nous avons proposées et pour lesquelles que le Grand Conseil nous a soutenu ont été l'élection d'une présidente pour une durée de deux ans avec mise au concours, l'élection d'un nouveau juge suppléant, la création d'un nouveau poste de greffier. Ces mesures ont été concrétisées. M<sup>me</sup> Peyraud a été élue en février 2009, M. Frölicher, élu en février 2009 et deux greffiers sont entrés en fonction en juin et juillet 2009.

En mai 2009, le Conseil de la magistrature procédait à une inspection intermédiaire et, le 27 mai, nous avons des entretiens avec M<sup>me</sup> Peyraud et M. Bloch, où nous demandions que les deux juges suppléants fonctionnent comme présidents de la Cour. Nouvelle inspection en novembre 2009 et la situation ne s'était pas améliorée, le président, M. Bloch, étant malade. Alors la Cour propose l'engagement de deux juges qui ont officié à Neuchâtel, à la Cour des assurances, et qui sont disponibles immédiatement. Le Conseil nomme ces deux juges pour six mois.

En février 2010, nouvelle inspection d'une délégation de six membres du Conseil de la magistrature. Tous les juges et tous les greffiers sont entendus. On constate que la Cour, pour la première fois, n'accumule plus de nouveaux retards. Il y a équilibre entre le nombre d'affaires qui entrent et celles qui sortent. Toutefois, le retard accumulé n'est pas résorbé. La Cour traite encore les affaires de 2007.

Face à une telle situation, qui est inadmissible, le Conseil de la magistrature a écrit au Conseil d'Etat et à la Commission de justice; vous avez reçu la copie de cette lettre. Nous proposons donc des mesures urgentes, c'est-à-dire que ces mesures doivent être prises immédiatement, raison pour laquelle nous n'avons pas mis ces postes au concours car si nous les mettions au concours, cela signifierait que l'élection n'aurait pu avoir lieu qu'en septembre et que les personnes devant se délier d'obligations professionnelles n'entreraient en fonction qu'en janvier. Nous proposons donc la prolongation du mandat de M<sup>mes</sup> Schuler Perotti et Ferrari Gaud, l'élection de M. Schafer comme président, l'élection comme juges suppléants de M<sup>me</sup> Favarger, et de MM. Rohrer et Boivin et la nomination de trois nouveaux greffiers-rapporteurs.

Certains d'entre vous nous ont fait part de leur scepticisme quant au prolongement du mandat d'un juge à 20%. C'est vrai que nous aurions préféré engager quelqu'un à 100% mais une personne, directement disponible et connaissant la matière, n'existe pas. Comme je vous l'ai dit, avec une mise au concours, la personne n'entrerait en fonction qu'en janvier. Or, ce que nous voulons c'est que le retard soit résorbé d'ici à 2011. Les six mois durant lesquels M<sup>mes</sup> Schuler Perotti et Ferrari Gaud ont travaillé ont permis de liquider 72 dossiers, 52 pour la première, 20 pour la seconde. Cela signifie que 72 personnes ont enfin reçu une décision qu'elles attendaient depuis trois ans. Et pour les 20 personnes dont les affaires ont été traitées par M<sup>me</sup> Ferrari Gaud, je pense que cela fait une énorme différence.

Je vous demanderais donc d'accepter l'ensemble de ces mesures. Autrement, nous risquons des dénis de justice. Je vous remercie.

**Studer Theo (PDC/CVP, LA).** Je ne peux que soutenir ce que vient de dire M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil de la magistrature. En effet, il faut remédier à tous ces retards qu'on constate auprès de la Cour des assurances sociales.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Effectivement, je pense que les mesures prises pour essayer de décharger la Cour des assurances sociales sont nécessaires. Toutefois, j'étais parmi les plus sceptiques quant à l'engagement d'un juge à 20% pour ce faire, sachant que la formation continue d'un juge pour un tel domaine est importante, sachant qu'une personne n'est pas domiciliée dans ce canton et a des trajets importants à fournir. Je pense que des solutions nettement préférables à ce taux 20% auraient pu être trouvées.

Si, maintenant, il s'agit de nommer cette personne jusqu'à la fin de l'année, il n'y aura pas de problème. Par contre, toute nomination ou continuation de travail à 20% ultérieurement constituerait à mes yeux une aberration.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Je tenais juste à préciser à mon collègue Mauron qu'il n'est pas question que ce mandat soit prolongé au-delà de fin 2010.

### **Projet de décret N° 183 relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale Romont-Vaulruz ainsi que pour les études et les acquisitions de terrain complémentaires au projet**

*Entrée en matière: suite*

**Le Rapporteur.** Chaud, chaud, bouillant, disait un député tout à l'heure, je continuerai par sinueux, troublant et inquiétant. Je tiens toutefois à préciser que la Commission des routes et cours d'eau, nantie d'un message, a travaillé sereinement et en toute liberté. Sinueux est le parcours d'un député et il peut faire parfois de la concurrence. Tout le monde peut faire aussi des erreurs. M. le Député Butty, seriez-vous d'accord de laisser aller votre président de commission tous azimuts, guidé par son choix personnel sur le sujet à traiter? Je n'en ai pas l'impression. C'est pour ça aussi que nous avons des commissions ad hoc, réparties entre nos diverses formations politiques, qui remettent parfois à l'ordre les intéressés qui n'auraient pas l'ensemble du problème. Toutefois, je ne peux pas tolérer vos propos de remise en question du travail de notre Commission.

Troublant, car les propositions de districts reçoivent en principe l'appui sans condition de tous les députés, dans tous les cas pour le développement régional.

Inquiétant, par ses attaques personnelles, notre collègue Butty. Le député de St-Aubin vous invite à faire le trajet de la Broye à Fribourg, en passant par Belfaux et ses passages à niveaux, ou par Cousset en passant par un pont dangereux, et là je ne cite que deux axes, le troisième étant déjà en chantier. Il s'agit de Prez-vers-Noréaz.

D'autres districts ont de grandes préoccupations. A Chiètres, notamment, on attend une solution au problème d'engorgement. Or, personne n'a parlé d'engorgement dans le district de la Glâne!

Je constate que tous les groupes souhaitent l'entrée en matière et sont prêts à discuter des amendements en cours de lecture des articles.

M. le Député Bussard a rappelé le soutien des syndicats de toutes les communes de la Glâne. M. Rossier s'est déclaré d'accord avec la nouvelle variante. M. Beyeler nous rappelle le soutien et la répartition financière de ce projet. Les députés Rime et Kolly ont des questions qui s'adressent directement au commissaire du gouvernement.

M. Jordan est très heureux d'avoir un giratoire à l'entrée de son village et quant à M. Genoud, il attire l'attention sur la sécurité. Et ce message est aussi un message de sécurité car, dans la Broye, nous aimerions aussi avoir autant de tronçons à mobilité douce qu'il y en aura après dans la Glâne mais là, je redeviens calme et doux.

Enfin, nous avons entendu le député Genoud remercier les services du travail qui a été effectué. Et ça, c'est à relever. On n'a pas seulement des attaques mais aussi des remerciements et c'est sur ces mots de remerciements que je m'arrête en souhaitant que vous acceptiez l'entrée en matière et votiez les articles tels que la Commission des routes et cours d'eau l'a proposé ainsi que le message.

**Le Commissaire.** Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des groupes, y compris d'ailleurs les autres députés qui sont intervenus dans le débat d'entrée en matière.

Concernant les remarques et questions. Tout d'abord, les députés – en tout cas certains – m'ont appris d'où venait une partie des signatures des opposants. J'en prends simplement acte.

Concernant le projet minimaliste qui a été cité par plusieurs députés, notamment les députés Butty et Mutter, j'aimerais rappeler que ce projet n'a pas été réalisé par la Commission des routes et cours d'eau, mais par un comité de pilotage mis en place par mon prédécesseur, M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, à la Direction de l'époque, avec participation de l'ensemble des communes concernées qui ont participé à l'ensemble de ces travaux depuis 2004, je le précise. Je ne vais pas vous donner le nombre de séances, c'est impressionnant!

Je suis persuadé que ce projet – un projet bien pensé – est cohérent.

La mobilité douce, puisque la remarque a été faite qu'on souhaiterait davantage de mobilité douce: j'aimerais rappeler que c'est le premier projet présenté par le Conseil d'Etat qui prend en compte sur l'ensemble du tracé la mobilité douce. Et là, je relève l'intervention du député Rime qui souhaite davantage de chemins de débord. Il a raison, parce que c'est beaucoup plus judicieux pour les familles d'utiliser des chemins de débord. Je le vois – et vous dans vos régions respectives, prenez en compte les remaniements parcellaires – les week-ends sont utilisés pour la mobilité douce pour les familles. Je trouve que c'est aussi réjouissant. Ce projet Romont-Vaulruz sur les tronçons 10 et 20

(depuis la Parqueterie jusqu'à l'entrée de Vuisternens) tient compte de ces éléments.

M<sup>me</sup> la Députée Mutter a aussi relevé qu'on arrivait du mauvais côté à Romont (en tout cas c'est ce que j'ai cru comprendre). J'aimerais vous rappeler que nous n'avons rien changé en l'état puisque le projet part depuis la Parqueterie. Le contournement de Romont sera analysé dans le cadre de l'étude que j'ai eu l'occasion de citer dans cette enceinte, à savoir suite à différentes interventions parlementaires. Faut-il passer du côté nord ou du côté sud? Il y avait cette variante de Chavannes que nous avons éliminée parce que cela mérite effectivement une attention particulière de savoir de quel côté Romont doit être développé puisqu'il y a des zones d'activité sur les deux côtés. Donc, soit au Nord et au Sud et vous avez raison de dire qu'il faut évaluer la situation. Mais le projet tel que présenté ne le mérite en rien.

M. le Député Michel Losey a posé des questions importantes. Tout d'abord l'amélioration des faiblesses et quel en sera le prix? Personnellement, je rappelle que je n'ai cité aucune faiblesse de ce projet. J'ai simplement essayé d'analyser la situation suite aux remarques des opposants que j'ai eu l'occasion de rencontrer. J'ai notamment cité qu'à la montée de Mézières, il serait possible de faire une piste cyclable. J'ai été clair à l'entrée en matière, il est exclu d'en faire deux. Cela serait une des possibilités. Mes services m'ont confirmé que cela ne comporte pas de frais supplémentaires. Je reste tout de même persuadé que le projet présenté est largement le meilleur, d'ailleurs l'intervention du député Rime le démontre. Je rappelle encore une fois que j'ai eu l'occasion de rencontrer les opposants et des agriculteurs ici présents et que pour moi la situation est claire: on ne peut pas faire un projet avec une route de 13 ou 14%. Le projet est à 8,6% et je peux vous assurer que je m'engage à ce que cela soit respecté si le projet se réalise. Pour moi c'est une évidence même. On sait que dans les remaniements, il y a des routes qui sont beaucoup plus pentues que ça, mais je crois que c'est une route qui devrait être utilisée comme chemin de débord: on ne peut pas mettre davantage de pente. Je précise que la route cantonale actuelle fait déjà 7%.

Concernant la problématique de M. le Député Losey sur le saucissonnage du projet. Je crois que la situation est claire. D'ailleurs cela répond à plusieurs députés sur ce passage à niveau. Je rappelle que nous avons étudié six variantes de contournements pour les éléments que j'ai eu l'occasion de citer, à savoir plus de 23 millions de francs seulement pour le contournement de Vuisternens. Je crois que l'on n'était pas crédible, d'ailleurs la commission l'a parfaitement relevé et je vous assure qu'aujourd'hui je n'ai pas donné d'ordre à mes services – ni le Conseil d'Etat – pour étudier une autre variante. Cela pourrait être compris comme un saucissonnage, ce n'est pas le cas. Les contournements ont été clairement mis dans le postulat et vous trouvez Vuisternens dans le rapport sur le postulat que je viens de citer tout à l'heure et qui sera analysé dans son ensemble.

Néanmoins, je l'ai dit à l'entrée en matière, il y a le projet RER et il y a un postulat de MM. les Députés Buchmann et Rey. J'ai expliqué tout à l'heure la vision des choses: nous devons répondre de manière circons-

tanciée à ce postulat en ayant tous les éléments que j'ai cités tout à l'heure et que je ne vais pas répéter. En clair, il n'y a pas de saucissonnage dans ce projet. Le passage ne fait pas partie de ce message et il n'y a rien en route actuellement. On verra lorsque le Conseil d'Etat se prononcera sur ce postulat. C'est un élément important de dire qu'il n'y a pas de saucissonnage. Ceci me permet d'anticiper sur les amendements qui vont venir tout à l'heure et auxquels bien sûr je m'opposerai – vous n'en serez pas surpris – parce qu'on ne peut pas dans un décret dire qu'on va faire encore des études pour un passage à niveau alors qu'il ne fait pas partie de ce projet. Il faut être cohérent! Et puis, cela amènerait à dire très clairement: on analyse ce projet de passage à niveau et puis on le réalise dans le cadre de ce projet, mais on vient clairement au référendum financier. Je rappelle que le référendum financier obligatoire se situe – je n'ai pas les chiffres exacts – à environ 33 millions. J'espère avoir clairement répondu à M. le Député Losey.

Concernant M. le Député Genoud, parfaitement d'accord avec vous sur la sécurité! D'ailleurs j'ai cité le rapport et en cela on avait posé la question en commission: pourquoi une berme centrale aussi large? On avait répondu, et d'ailleurs ceci est noté dans le procès-verbal si mes souvenirs sont bons – on peut le vérifier, M. le Député. Vous avez insisté sur la visibilité de cette berme centrale, je crois que c'est important pour les motards et d'ailleurs on a vu à quelle vitesse roulaient les gens lorsque l'on était sur place (la réflexion a été faite qu'il y en a même qui dépassaient sur la ligne blanche). Je crois que c'est important d'insister sur cette sécurité. Cela a été pris en compte.

Ensuite, vous avez insisté pour dire qu'il n'y a pas assez dans les «divers». Je rappelle que les chiffres n'émanent ni de moi ni de mes services mais des bureaux d'ingénieurs. J'espère une fois vous contredire, mais vous savez ma philosophie sur les mandataires. Vous savez en tout cas mes points d'interrogation que j'ai eu plus d'une fois l'occasion d'exprimer.

Vous avez aussi cité le projet Bossonnens–Châtel-St-Denis. Lorsque je suis arrivé à la Direction, les pistes cyclables n'étaient pas d'actualité et j'avais indiqué à mes services que je souhaitais que Romont–Vaulruz prenne en compte les pistes cyclables, comme cela avait été fait à Châtel-St-Denis. Je trouve que c'est un projet qui est bien réalisé, les gens sont satisfaits et je crois qu'on peut dire aussi si on prend cet exemple: une fois que ce projet glânois sera réalisé, les gens de la région seront aussi satisfaits.

M. le Député Butty a aussi relevé que les plans dataient et que cette route de débord serait inutilisable. Je suis désolé M. le Député Butty, je suis obligé de vous dire que les plans ne dataient pas. C'est vrai que des éléments qui ne sont pas sur le plan du cadastre ne figurent pas sur les plans. Le reproche qu'on peut faire et que j'ai fait moi-même au mandataire: pour un projet définitif, on aurait dû aller sur le terrain. Cela concerne les Carrys, j'ai eu l'occasion de m'expliquer concernant les Carrys, j'aurais encore l'occasion de m'expliquer tout à l'heure par rapport à votre amendement. Pour moi, la situation est claire: nous avons rencontré les gens là-bas. Tout n'est pas réglé. Je leur ai même dit de faire une opposition de principe car,

comme nous l'avons dit sur place, cela doit encore être analysé pour y répondre définitivement. Mais encore une fois, ça ne va pas augmenter les coûts dans ce secteur car il y a des éléments qui ont été pris en compte. Il y a une présélection qui est demandée pour l'accès aux chemins de débord. Les discussions, comme je l'ai dit tout à l'heure, ont été totalement constructives, donc encore une fois, les plans ne dataient pas, la situation est claire.

Je termine en répondant au député maire de Vaulruz, M. le Député Jordan. J'ai constaté que malheureusement il a retourné sa veste parce qu'à l'époque il achetait la paille chez Godel à Ecublens et maintenant il l'achète chez Pierrot Page. Mais pour aujourd'hui je pense qu'il aura l'occasion encore une fois de changer: il pourra certainement négocier le char de paille qui est devant le Grand Conseil. J'en ai terminé.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Première lecture*

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

**La Présidente.** Nous sommes en possession d'un amendement déposé par M. le Député Dominique Butty que je vais vous lire, concernant l'art. 3 alinéas d et e nouveaux: «d) de l'étude du tracé définitif du tronçon «passage à niveau de Vuisternens-devant-Romont – Romont», pour ce qui concerne l'entier des chemins de débord et de la correction du virage de l'église», et «e) de l'étude de la faisabilité de l'aménagement de la zone du «Reposoir» tant au point de vue des éléments constitutifs que de la sécurité.»

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** On va dédramatiser un petit peu les débats. La Glâne a donné son meilleur paysan pour en faire un excellent député. Elle a donné son meilleur député pour en faire un excellent conseiller d'Etat. Cependant, et ça se gâte, le projet que nous devons voter ne résout pas le passage à niveau de Vuisternens – vous en avez entendu parler jusqu'à plus soif. Cet immense point noir, il faudra lui trouver une solution à très court terme, en raison du RER. Nous pourrions franchir la ligne en passage sous-voie à l'extérieur du village, longer la ligne jusqu'à Villaraboud ou franchir la ligne en passage sous-voie à l'intérieur du village. Si nous choisissons les deux premières possibilités, la démolition du Café du Cerf et les chemins de débord perdent de leur utilité. Pour le dos d'âne du Reposoir, je suis malheureusement un politicien de milice! je ne savais pas que, suite aux différentes interventions, les services allaient mettre les bouchées doubles et résoudre le problème du Reposoir mais, s'il faut compter sur des oppositions, j'aimerais mieux que ce soit déjà inscrit par mon amendement.

Voilà, pour ce qui est des principes généraux. En ce qui concerne le Café du Cerf, je trouve que, pour les autorités, c'est toujours plus agréable de garder une seule et même ligne. Le Conseil d'Etat propose de raser le bâtiment du Cerf qui est un bâtiment protégé. Et il décide de raser ce bâtiment pour des questions de viabilité, terme scientifique et très professionnel appelé à la rescousse puisque le virage n'est pas dangereux. Je n'aimerais pas être le préfet – je ne savais pas ce matin qui serait le futur préfet – qui devra appliquer la police des constructions dans son district. Il faudra expliquer aux propriétaires de maisons protégées que les velux et les nouvelles fenêtres en façade ne participent pas à la viabilité de leur bâtiment. Je ne saurais terminer mon laïus sans vous expliquer que, depuis la décision du Conseil d'Etat de passer au projet proposé ce jour, donc de passer de 55 millions à 26 millions pour mon district, je me suis battu pour obtenir plus et mieux. Les tentatives des autorités et du préfet pour me faire passer pour un renégat apache m'ont personnellement déçu et personnellement éprouvé. Cependant, je vous demande donc d'accepter mon amendement.

**Buchmann Michel (PDC/CVP, GL).** Cet amendement est lié à un problème fondamental mais qu'on va retrouver dans tout le canton de Fribourg, c'est le problème des croisements rail-route liés au développement du RER. Je crois qu'après le débat d'aujourd'hui, le Conseil d'Etat a compris que ce Grand Conseil attend une réponse sérieuse au postulat que j'ai déposé à l'époque avec mon collègue Benoît Rey, à l'époque signifiant au mois de janvier de cette année. Donc, on sentait que le problème était là, on sentait que ce problème devait être résolu, mais dans le cadre du projet RER et non dans le cadre du projet d'une route Romont–Vaulruz. Parce que le problème des croisements rail-route est un problème fribourgeois. Il y a plusieurs endroits où ce problème se pose et il est inimaginable de développer un projet RER qui ne règle pas ce problème important de fluidité du trafic. Je crois qu'il faut maintenant arrêter la discussion autour de cette affaire. Il faut attendre la réponse du Conseil d'Etat. Je n'ose pas imaginer que cette réponse ne soit pas favorable. De toute façon, si elle ne l'était pas, le Conseil d'Etat sait à quoi il doit s'attendre. Il y aura des motions pour exiger que ces problèmes soient résolus.

Maintenant, j'aimerais soulever un autre problème. Quand je lis le titre du décret qui nous est proposé, je vois un problème lié aux amendements que propose mon collègue Dominique Butty. Nous ouvrons en effet avec ce décret un crédit d'engagement pour l'aménagement d'une route et pour tenir compte des études et des acquisitions de terrain ayant eu lieu, pour un montant de 6,1 millions de francs selon la page 1 du message, pour finir à un montant final de 26,2 millions de francs. L'article 3 dit que ce montant peut fluctuer pour des raisons techniques qui sont décrites sous les lettres a), b) et c).

Mon collègue propose maintenant de permettre l'évolution vers le haut de ce montant de 26,2 millions, sous l'influence de nouvelles études pour de nouvelles éventuelles variantes ou solutions de problèmes. Il s'agirait, en cas d'acceptation d'une telle proposition, d'un précédent unique, ouvrant la porte lors de l'ac-

ceptation d'autres décrets financiers, à des incertitudes financières difficilement compatibles avec une saine gestion des projets de l'Etat. Je constate, d'autre part, qu'il faudrait aussi changer le titre du décret car il ne correspondrait plus au contenu du décret. Mais, je ne propose surtout pas de nous avancer vers ce type de solutions pour d'évidentes raisons de contrôle des coûts de tout projet lié à un quelconque décret qui nous sera proposé à l'avenir. Je vous demande de ne pas accepter les amendements proposés. Il s'agit-là d'une question de principes, principes auxquels il ne faut pas déroger.

**Le Rapporteur.** La Commission des routes et cours d'eau n'a pas eu connaissance de ces amendements lors de sa séance. Par conséquent, au nom de la Commission, je vous demande de maintenir les articles tels que proposés et de vous en tenir à l'explication qu'a donnée le député Buchmann sur cette problématique.

**Le Commissaire.** Permettez-moi de rappeler, encore une fois si besoin est, que le passage à niveau ne fait pas partie du projet. Je rappelle aussi que six variantes ont été étudiées pour le contournement de Vuisternens, non seulement pour le passage à niveau mais pour l'ensemble de Vuisternens. C'était une volonté de la commune. Les résultats ont démontré en termes de coûts-opportunités que ce n'était pas réalisable. C'est vrai qu'il y a la problématique du RER, nous l'avons expliquée tout à l'heure. Je ne peux pas anticiper la réponse du Conseil d'Etat par rapport à cette situation.

M. le Député Beyeler a indiqué tout à l'heure en préambule que le projet, en l'état des connaissances, ferait qu'avec le doublement, les barrières seraient fermées une minute supplémentaire par heure. Les députés pourront se prononcer sur le rapport sur ce postulat comme l'a dit tout à l'heure le député Buchmann.

J'en viens maintenant à la problématique du café du Cerf. Le député Butty a indiqué que c'était un bâtiment protégé. Rassurez-vous, nous avons discuté de son maintien. Pourquoi en avons-nous discuté? Parce qu'il y avait des réactions de la région, notamment des transporteurs – j'ai aussi par le passé conduit des poids lourds: les poids lourds ne se croisent pas, ils doivent s'arrêter à ce carrefour alors bien sûr, il y a peu d'accidents graves car les gens doivent quasiment s'arrêter. C'est une des raisons – pour ceux qui ont eu l'occasion de voir les plans – qui ont fait que nous n'avons pas mis une courbe extrêmement rapide pour éviter que les gens aillent trop vite. Par contre, ça améliore largement la visibilité ou la lisibilité, d'une part, et d'autre part, des pistes cyclables sont aussi intégrées sur ce secteur ainsi que des trottoirs, sauf erreur de ma part.

Donc, si on trouve une solution pour le passage à niveau, je peux vous assurer qu'il ne se fera pas par un contournement il se fera par un travail – d'ailleurs, j'ai appris dernièrement qu'il y avait même un travail de diplôme qui se fait actuellement pour résoudre le problème du passage mais il se résoudra sur le site en tant que tel. Je n'ai pas de preuves parce qu'il faut l'analyser. Par conséquent le rasage du Cerf restera une nécessité. Pour moi c'est une évidence.

Quand M. le Député Butty parle d'arriver par Villaraboud, je crois qu'il faut être clair aussi là-dessus, permettez-moi de dire que ce n'est pas réaliste de créer un nouveau tracé parce que la route actuelle qui va de Vuisternens à Romont va rester. Si l'Etat propose un nouveau tracé, cette route devrait être reprise par les communes. Inutile de vous dire que les communes ne seraient jamais d'accord. On peut discuter sur le fond. D'ailleurs, la commission a parcouru le tracé actuel de Vuisternens-Villaraboud puisque le député Butty nous avait transmis une carte sur ses intentions. La commission a clairement dit que ce n'était pas réaliste. Enfin, je crois qu'il faut être clair là-dessus. Donc, par conséquent, sous ces angles-là, je propose clairement de refuser les amendements, notamment aussi en ce qui concerne les Carrys, le député Butty ayant dit tout à l'heure qu'il fallait le laisser par souci de sécurité. Je vous assure que les discussions que nous avons eues sur place ne changent pas le projet. On a démontré que c'était la meilleure solution; on ne va donc pas faire d'étude supplémentaire. On va simplement examiner l'opportunité de mettre une présélection pour les chemins de débord et le départ depuis une maison en direction de Bulle. Mais le système en tant que tel ne change pas. La situation est claire.

Sous l'angle de la légalité, je rappelle que l'art. 3 est inscrit dans ce décret pour tenir compte, notamment de l'évolution des coûts de la vie, de l'évolution de l'indice des prix et de l'augmentation ou de la diminution officielle des prix, donc cela signifie que l'on peut augmenter le crédit en tant que tel mais cela ne prévoit pas des études supplémentaires. Je pense que des études supplémentaires, comme le propose le député Butty, ce n'est pas cohérent parce que l'on pourrait le dire et là je reviens à la remarque du député Losey: on fait des études supplémentaires qui ne sont pas chiffrées, avec des coûts que l'on ne connaît pas. Cela signifie qu'on se trouverait probablement au-dessus du montant limite pour le référendum financier obligatoire. Par conséquent c'est la logique même que cette proposition d'amendement n'est pas cohérente et est illégale. Je vous propose par conséquent de refuser clairement cet amendement et je répète à M. le Député Butty qu'il aura l'occasion, suite à la présentation du postulat ou à la réponse au postulat cité tout à l'heure, de revenir à charge par une autre intervention parlementaire.

– Au vote, l'amendement Butty, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusé par 67 voix contre 20 et 8 abstentions.

*Ont voté en faveur de l'amendement Butty:*

Brodard V. (GL, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 20.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC,

UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Rapporteur (, ), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 67.*

*Se sont abstenus:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Savary (BR, PLR/FDP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 8.*

– Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

*Deuxième lecture*

ART. 1 à 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix contre 4. Il y a 6 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd

(SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 85.*

*Ont voté non:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Schorderet G (SC, UDC/SVP). *Total: 4.*

*Se sont abstenus:*

Bachmann (BR, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 6.*

## Projet de décret N° 180 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM-Fribourg)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Jean-Denis Geinoz** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Nous allons donc traiter ce projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité qui s'intitule POLYCOM. De quoi s'agit-il? POLYCOM est un réseau national de sécurité. Je rappelle qu'il a été approuvé par le Conseil fédéral déjà en 2001. A ce jour, 12 cantons ont ce système et ce réseau en exploitation. Douze autres sont en phase de réalisation et uniquement deux cantons doivent encore se prononcer pour l'adoption de ce réseau, dont le canton de Fribourg.

Quels sont les buts poursuivis avec ce système? Il s'agit d'un réseau qui va couvrir l'ensemble de la Suisse en communications radio. Il est principalement là pour la sécurité et le sauvetage, et les premières intéressées sont les forces de police, mais peuvent se greffer sur ce système, les pompiers, les services d'intervention sanitaire ou par exemple la protection civile.

J'en viens aux spécificités techniques. Nous sommes absolument liés et ce réseau est identique pour tous

les cantons. Les appareils sont achetés à une maison française en bloc, donc le canton n'a aucune liberté de manœuvre. Il est marqué dans le décret que la maintenance est assurée jusqu'en 2025. Mais comme vous le savez tous, dans ces réseaux, ce sont principalement des logiciels qui les font fonctionner et naturellement ceux-ci vont évoluer, en tout cas à partir de cette date-là.

Qu'en est-il du réseau fribourgeois actuel? Le réseau radio fribourgeois de la police et utilisé par cette dernière est vieux et date de 1976. Je rappelle que sa fin d'exploitation arrive à expiration en 2013, donc il est judicieux que nous nous occupions maintenant de son remplacement. Et puis enfin, ce nouveau réseau va assurer l'interopérabilité avec les autres cantons suisses. Qu'en est-il du coût? Le coût global pour le canton de Fribourg est de 35 millions, dont 11 millions pour la Confédération, 2 millions pour des tiers et nous devons approuver un décret portant sur une somme, presque équivalente à la route Romont-Vaulruz, de 22,274 millions.

En résumé, toutes les questions pointues que nous avons dans le cadre de la commission ont trouvé une réponse. Nous sommes, avec le canton de Zoug, le dernier canton à nous doter de ce système, donc c'est impératif. L'ensemble de la commission nommée pour ce décret vous propose d'entrer en matière, ce que nous avons fait à l'unanimité.

**Le Commissaire.** Je tiens tout d'abord à remercier la commission et son président pour la bonne discussion que nous avons en commission et pour son soutien. Dépenser presque 36 millions de francs, ce n'est vraiment pas de gaieté de cœur que le Conseil d'Etat le fait, surtout quand on voit qu'il s'agit là d'un projet qui n'est pas tellement visible, contrairement à une route ou à un bâtiment. De plus, les dépenses ne seront pas faites à Fribourg, car ces équipements et ces installations nous viendront notamment de France et d'Allemagne. Cela dit, nous n'échapperons pas à cette dépense. Le président de la commission vous l'a dit, nous sommes, avec le canton de Zoug, le seul canton qui n'ait pas encore fait les démarches nécessaires en vue d'installer ce système POLYCOM. C'est en 2001 que le Conseil fédéral avait décidé de créer ce réseau radio national de sécurité. Ça a commencé avec les cantons frontaliers, notamment avec les Grisons. Et petit à petit, tous les cantons ont suivi et ont été obligés de suivre.

Sur le marché, il y avait d'autres systèmes, même des systèmes plus avantageux à un certain moment, mais on n'a pas le choix, il faut choisir POLYCOM pour que nous soyons compatibles avec les autres cantons et avec les autres systèmes de sécurité. D'ailleurs, la Confédération ne verse des subventions que si on choisit POLYCOM. Les subventions pour les frais d'investissement se montent quand même à 40% et pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales, nous devons respecter le délai de 2012–2013. D'ailleurs, le Conseil d'Etat, déjà avec mon prédécesseur, a retardé à plusieurs reprises cette dépense dans le plan financier. Maintenant, on l'a inscrite pour 2011–2012. Ce retard a aussi provoqué des avantages, des fois il faut oser attendre – «Eile mit Weile» – parce que nous avons

<sup>1</sup> Message pp. 707ss.

fait des économies sur les amortissements, sur l'exploitation et, également, les prix des équipements ont heureusement baissé. J'invite le Grand Conseil, avec la commission unanime et avec le Conseil d'Etat, à voter ce projet.

**Kuenlin Pascal** (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret et, sous l'angle financier, vous recommande à l'unanimité d'entrer en matière.

**Crausaz Jacques** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien salue et soutient le projet de modernisation du réseau de radiocommunication dédié aux organisations chargées des tâches de sécurité et de sauvetage dans notre canton, plus particulièrement à la Police cantonale. Nous notons que le projet s'inscrit dans le concept du réseau radio national POLYCOM, piloté par la Confédération, visant à mettre en place sur l'ensemble du territoire suisse une infrastructure de communications sécurisée, facilitant la collaboration entre les services appelés à intervenir en cas de catastrophe et de situation d'urgence. Nous relevons aussi que le système choisi correspond à la technologie recommandée par la Confédération, permettant ainsi à notre réseau cantonal d'être entièrement compatible avec le réseau de la Confédération et des autres cantons, mais aussi de bénéficier d'une large contribution financière de la Confédération, à hauteur de plus de 11 millions de francs. Nous notons enfin que le nouveau réseau possède toutes les caractéristiques techniques d'un réseau moderne de radiocommunication sécurisée, qu'il est évolutif et ouvert. En plus des services qu'il est d'ores et déjà prévu d'équiper, d'autres organisations pourront en bénéficier à l'avenir, dès lors qu'elles font partie d'un dispositif officiel de sécurité et de sauvetage. La technologie choisie est une technologie éprouvée qui a fait largement ses preuves sur le terrain. Il est temps de remplacer le réseau actuel qui a largement fait son temps. Le nouveau réseau radio permet de doter tous les services cantonaux, régionaux et communaux chargés de protéger et de secourir la population, d'un instrument de communication et de conduite moderne et efficace. A l'unanimité, le groupe démocrate-chrétien entre en matière et soutient le projet tel qu'il nous est proposé et vous invite à en faire de même.

**Roubaty François** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a étudié ce projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité. Le réseau actuel de la Police cantonale n'est plus performant et sa maintenance est devenue difficile au vu de l'évolution de la technologie. Le coût de ce projet, 36 millions, est très conséquent. La part du canton reste importante, mais je crois que nous n'avons pas le choix. L'exploitation de ces systèmes de radiocommunication est une charge importante pour notre canton, qui s'élève à 1,1 million par année. Comme il n'existe pas d'alternative, je vous invite à adopter ce projet.

**Piller Alfons** (UDC/SVP, SE). Botschaft Nr. 180, Verpflichtungskredit für ein kantonales Sicherheitsfunknetz. Im Titel scheint mir ein Wort sehr wichtig zu sein: Sicherheitsfunknetz. Heute wird die Sicherheit immer gross geschrieben.

Die Fraktion der SVP hat die Botschaft zur Kenntnis genommen und diskutiert und kam mit ein bis zwei Bemerkungen zur grossmehrheitlichen, vielleicht ja sogar einstimmigen Unterstützung.

Zu den Bemerkungen: Die enormen Kosten sind vielleicht einmal noch in Frage zu stellen.

Und mir scheint das enorme Vernetzungswerk auch noch etwas schwerfällig und kompliziert. Wird das für das rasche und speditive Handeln nicht sogar vielleicht zu schwerfällig?

Da sich auf meinem Grundstück ein Mast der POLYCOM Bern befindet, habe ich mich ausgiebig mit dem Projekt POLYCOM befasst. Ein gut funktionierendes Sicherheitsnetz scheint mir in der heutigen Zeit wichtig, sei es bei Unfällen oder Naturereignissen oder Verschiedenem. Sei es, damit die Feuerwehr, Polizei, Wildhüter usw. rasch reagieren, handeln und überkantonale agieren können. Sei es vielleicht bei Autodiebstahl, wie wir in letzter Zeit auch gesehen haben usw. Doch habe ich auch einige Bedenken. Das überaus teure Sicherheitsfunknetz darf nicht zur Kontrolle dienen. Zur Kontrolle vielleicht beim Befahren von Alpwegen, bei Parkbussen bei FC-Matches oder dem Plaffeienmarkt. Oder beim Verlassen der Gaststätte um Mitternacht, wo die Gäste bis zur Haustüre begleitet werden und vor der Haustüre noch schnell sich einer Alkoholprobe unterziehen müssen. Zur Kontrolle, wo sich vielleicht der Wolf oder der Luchs befindet, beim Rauchen einer Zigarette beim Verlassen eines öffentlichen Lokales oder beim Pilzsammeln: Zum Schluss sei einfach gesagt, dass es hoffentlich nicht zum «Emmerdieren» und Kontrollieren der Bevölkerung dient. Noch eine Frage an den Herr Staatsrat: Stimmt es, dass es in zwei bis drei Jahren, wenn wir es momentan nicht realisieren können, keine Unterstützung mehr vom Bund gibt?

Mit diesen Bemerkungen unterstützen wir die Botschaft.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé avec intérêt le message N° 180 du Conseil d'Etat concernant le réseau POLYCOM Fribourg. Il constate que Fribourg, dans le cadre du réseau national de sécurité, est l'un des deux derniers cantons à planifier son introduction et qu'il pourra donc bénéficier de l'expérience des autres cantons, qui ont déjà réalisé cette infrastructure. Le groupe libéral-radical a pris note que cet important investissement est lié à un subventionnement de la Confédération, qui ne serait pas versé pour un autre système que le canton aurait pu choisir. En fait, il s'agit quasiment d'une dépense liée pour notre canton. On peut s'inquiéter par contre, vu le montant du crédit, que la maintenance du système est assurée avec certitude par le fournisseur seulement jusqu'en 2025, soit à peine plus de 10 ans après sa mise en service. Néanmoins, vu le nombre d'utilisateurs sur le plan national, on peut être confiant que le système sera maintenu, adapté, amélioré par le fournisseur pendant encore de nombreuses années. Concernant le

coût pour le canton de Fribourg, nous ne disposons pas d'un comparatif en francs par utilisateur, par exemple avec les autres cantons. Mais il est vraisemblable que le coût de l'infrastructure est difficilement comparable d'un canton à l'autre, les moyens pour assurer une couverture radio optimale dépendant fortement de la topographie. Egalement, l'organisation propre à chaque canton peut avoir une influence sur le prix. Néanmoins, le groupe libéral-radical relève que le choix des utilisateurs qui bénéficieront de ce système correspond aux besoins de notre canton pour assurer l'efficacité d'un réseau de sécurité moderne et performant. Fort de ces constats, le groupe libéral-radical, à l'unanimité, soutient ce projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation du réseau POLYCOM-Fribourg et vous invite à en faire de même.

**Chassot Claude** (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du décret N° 180 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité. Bien que nous n'ayons pas, à mon avis, de retour quant à l'efficacité de ce système, qui malgré tout est employé par l'ensemble des cantons, mis à part Zoug et Fribourg, eh bien, notre canton ne va pas faire image de mauvais élève. Nous allons donc nous rallier à l'ensemble des méthodes qui sont en fonction au niveau de la Suisse. L'Alliance centre gauche accepte le projet à l'unanimité.

**Schoenenweid André** (*PDC/CVP, FV*). Comme mes collègues préopinants, je soutiens ce décret et ce projet pour un réseau cantonal de transmissions radio à technique numérique. C'est de la haute technologie digitale avec d'importantes possibilités d'extensions futures. Dans l'utilisation, on peut non seulement imaginer la transmission de la parole, mais aussi celle d'images numériques ou de données informatiques. La Police cantonale se doit d'être bien équipée de systèmes modernes et fiables d'accompagnement, afin de répondre aux défis de la sécurité publique. Les abus dans l'utilisation ou la surveillance abusive de nos concitoyens sont toujours possibles. Dans ce sens, je pose une question spécifique au Commissaire du Gouvernement, que j'invite à nous rassurer sur l'existence d'un code de déontologie précis et sur la mise en place de nouvelles directives claires pour la Police cantonale afin que ce système ne devienne pas un moyen désagréable d'atteindre la notion souvent évoquée d'état policier. La population veut être protégée et souhaite avoir une sécurité publique efficace et non pas un état policier. Merci de me répondre sur ce point précis.

**Le Rapporteur.** Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue et que tous les groupes l'approuvent pratiquement à l'unanimité. Quelques questions ont été soulevées. En premier lieu, concernant les coûts, je rappelle que le canton de Fribourg est lié par les coûts imposés par le système, étant donné que c'est un système fédéral et là, pour une fois, nous n'avons rien à dire. Quant à la complication du réseau, il s'agit quand même de couvrir le canton de manière maximale et laissons ce travail aux spécialistes de commu-

nications, de manière à avoir un réseau complet sur la majeure partie du territoire. Les autres questions concernant principalement la protection du citoyen et l'empêchement d'un état fouineur, je laisse le soin à M. le Commissaire du Gouvernement d'y répondre.

**Le Commissaire.** Je vous remercie pour ce soutien unanime, également celui de la Commission des finances et de gestion. Il y a trois questions qui ont été soulevées. D'abord...

Herr Grossrat Alfons Piller, Sie sind erstaunt über die enormen Kosten. Ich war es auch, ich muss es Ihnen sagen. Es ist aber so, und hier antworte ich auch gleich Herrn Grossrat Jean-Daniel Wicht, dass es sehr schwierig ist, die Kosten mit anderen Kantonen zu vergleichen. Der Aargau ist beispielsweise günstiger, weil es nicht diese Berge und Täler hat. Aber im Vergleich mit ähnlichen Kantonen, beispielsweise Schwyz und Luzern, können wir sagen, dass wir durchaus im Mittel sind. Es ist also schwer, weiter nach unten zu gehen. Der Staatsrat hat bereits gewisse Sachen gekürzt, namentlich was die Reserven betrifft.

Sie sagen auch, dass es ein schwerfälliges Vernetzungswerk sei. Ich bin nicht Spezialist in der Materie, wir haben es hier wirklich mit Spezialisten zu tun gehabt. Alle Sicherheitsleute sagen, dass es das braucht. Es ist vielleicht ein schwerfälliges, aber ein notwendiges System. Es ist im Falle einer Katastrophe extrem wichtig, dass wir sofort von überall her Verbindung herstellen können; von überall her, überall hin.

Vielleicht hilft Ihnen auch eine kleine Klammer, wie Sie es gemacht haben. Was die Polizeibussen oder den Polizeistaat betrifft: Es ist nicht so, dass wir hier irgendwie im Hinblick auf eine grössere Überwachung der Bürger die Polizeiarbeit verstärken. Die Parkbussen in Plaffeien muss ich auch bedauern. Es war sicher, wie man in der französischen Sprache sagt, ein «excès de zèle» – es war vielleicht ein gewisser Übereifer und wir versuchen, das in den Griff zu bekommen. Ich glaube, es sind hier ja auch Gespräche mit dem Gemeinderat und der Polizei da.

Sie haben die Frage gestellt, ob die Subventionen des Bundes nicht mehr gesprochen werden, wenn wir das erst nach zwei, drei Jahren realisieren. Ich kann diese Frage mit Ja beantworten. Tatsächlich hat der Bundesrat immer gesagt: bis 2012. Ich muss Ihnen aber auch gestehen, dass diese Haltung nicht in Stein gemeisselt ist. Es kam nie eine klare schriftliche Antwort. Ich kann mir vorstellen, dass wir auch 2013 die Subventionen noch bekommen.

M. le Député Jean-Daniel Wicht regrette qu'il n'y ait une garantie seulement jusqu'en 2025. On a déjà débattu de cette question en commission. Il paraît que c'est la coutume en la matière, mais comme vous l'avez dit, la garantie jusqu'en 2025, cela ne veut pas dire que le même fournisseur ne saurait continuer à entretenir, à adapter et à maintenir ses services. Je crois que je vous ai déjà répondu en ce qui concerne les coûts dans d'autres cantons.

M. le Député André Schoenenweid craint l'état policier, l'état fouineur. Je peux le rassurer, je crois que vous avez déjà posé cette question en commission et nous vous avons répondu que des règles de déontologie sont fixées dans la charte de la Police. En revanche,

il n'est pas prévu de créer un document spécifique en lien avec le nouveau réseau. En effet, ce dernier ne modifie pas de manière substantielle le fonctionnement de la Police, qui dispose déjà de radios portables. Donc il n'y a pas de grand changement. On change le système, mais vous pouvez être sûrs qu'on ne va pas modifier la charte ou renforcer ou introduire un état policier.

Pour terminer, j'aimerais encore remercier aussi l'ECAB, respectivement le Fonds fribourgeois pour la lutte contre le feu et la pollution aux hydrocarbures sur les routes nationales, un Fonds qui a été introduit à l'instigation du directeur, Pierre Ecoffey, et qui nous sert bien. Il a été d'accord maintenant de verser à bien plaisir, sans qu'il y ait une obligation, 1,5 million.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Première lecture*

ART. 1 À 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Les articles 1 à 8 sont des articles standard pour un décret de ce type et je relèverai simplement l'article 3 qui est le plus important et qui indique les contributions de la Confédération, la participation de tiers et la part cantonale qui se monte à 22,274 millions. Donc, je vous recommande d'accepter ces articles 1 à 8.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### *Deuxième lecture*

ART. 1 À 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser

(GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 84.

### **Motion M1079.09 Louis Duc/Fritz Glauser (création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune)<sup>1</sup>**

#### *Prise en considération*

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Depuis toujours, les relations entre le gibier et l'agriculture sont étroites. La cohabitation entre l'agriculture et la faune n'est pas un élément nouveau de notre politique cantonale et nationale. Durant les siècles passés, les paysages de la Suisse et de notre canton ont subi de profondes mutations. Le développement des agglomérations et des voies de communication s'est accéléré ces dernières décennies. Certains gibiers et notamment le sanglier ont vu leurs zones d'habitat se transformer, suite à la construction de grands axes routiers nationaux. L'agriculture, de par son mandat national constitutionnel de multifonctionnalités, doit remplir de nombreuses fonctions, comme celle de la production de denrées alimentaires de qualité pour nos citoyens. Ces impératifs liés à notre politique de développement territorial ont engendré de fortes pressions sur l'espace vital de certaines espèces animales et affectent le territoire naturel de la faune. L'augmentation de la population de gibier observée pour certaines espèces est un signe en soi positif pour notre canton. Cela signifie qu'un équilibre, même fragile, entre le développement de notre société et l'environnement a été trouvé. Lorsque la pression sur le territoire du sanglier est trop forte, celui-ci cherche une échappatoire. Avec les terrains agricoles et ses cultures, il trouve des surfaces d'occupation et un garde-manger idéal et diversifié. Cependant, le maintien de ces populations sauvages et la prévention des dégâts aux cultures ont un coût, qui ne peut en aucun cas être supporté majoritairement par le secteur agricole. Vous l'avez compris, avec notre motion, nous ne cherchons pas à remettre en cause l'équilibre atteint dans notre canton en matière de gestion du gibier en général et du sanglier en particulier. Nous demandons simplement que des moyens

<sup>1</sup> Déposée et développée le 10 septembre 2009, BGC p. 1518; réponse du Conseil d'Etat le 23.03.2010, BGC p. 856.

financiers suffisants soient affectés à la prévention des dommages dus aux sangliers, afin que les agriculteurs concernés soient rétribués équitablement. C'est loin d'être le cas aujourd'hui, par rapport à leur investissement important en temps et en argent, et ce malgré la bonne collaboration avec le Service cantonal de la forêt et de la faune. La réponse du Conseil d'Etat à notre motion le mentionne explicitement, nous devons nous attendre à une augmentation importante de la population des sangliers. Cela signifie que les mesures de prévention doivent être étendues, dans un avenir très proche, probablement déjà cette année. Le Fonds de la faune actuel ne sera certainement pas suffisant pour payer les dégâts et les mesures de prévention aux cultures. Qui d'entre vous accepterait d'effectuer un travail exigé par le canton pour 3 à 7 francs de l'heure? Sans doute personne. C'est pourtant la rémunération horaire perçue aujourd'hui par les agriculteurs pour leur travail effectué dans le cadre de la prévention faite dans les zones à risques définies officiellement.

Je vous demande d'accepter notre motion, ce afin de permettre une rémunération correcte des exploitants agricoles concernés. Il en va de la bonne cohabitation dans notre canton entre la faune et l'agriculture.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Permettez-moi tout d'abord de faire un bref détaillé des lieux concernés plus directement par notre motion. La rive sud du Lac de Neuchâtel, avec l'immense réserve de la Grande Cariçaie, est une oasis de prédilection pour une faune variée, qui fait partie de notre environnement et que nous avons tous à cœur de protéger. Parmi les occupants de cette zone unique dans notre pays, se sont définitivement installées des populations de sangliers, populations devenues avec les années de plus en plus conséquentes. Nous en sommes conscients, ces hardes de sangliers sont là. Nous devons nous en accommoder. Elles y ont établi leurs quartiers pour de longues et belles années.

Ce qui devient beaucoup plus désagréable pour les riverains de cette rive sud du Lac de Neuchâtel, les agriculteurs, les maraîchers et j'en passe..., ce sont les dégâts causés par ces cochons sauvages aux heures où le monde s'endort, à l'heure où la nuit s'installe. Ces braves animaux entament une pérégrination tous azimuts, visitent à leur manière cultures de blé, petits pois, pommes-de-terre, maïs – des visites de cultures qui au petit matin ont une bien triste allure. Les services de la chasse et de la faune, dont je salue le directeur ici derrière moi, le Service de l'agriculture et de nombreux députés présents dans cette salle ont pu constater sur place ces cultures parquées, mais ravagées quand même. Je suis sûr que vous pouvez les uns et les autres comprendre le ras-le-bol de ces agriculteurs qui, chaque matin, constatent avec une rage contenue mais évidente les saccages qui mettent à mal le travail effectué.

Que se passe-t-il aujourd'hui côté prise en charge des dégâts? La taxation des dégâts se fait d'une façon normale, l'agriculteur touché étant indemnisé. Ce qui ne joue pas et ne joue plus, c'est tout le travail fourni pour la prévention, le parcage des parcelles, l'entretien de ces parcs, le montage et démontage de ces parcs pour l'épandage d'engrais, les traitements phytosa-

nitaires, le débroussaillage le long des fils, etc., etc., etc.

Ce sont des dizaines et des dizaines d'heures de travail supplémentaires qui ne sont pas prises en compte pour ces contraintes supplémentaires. Les services de la faune et de la chasse ont délimité aujourd'hui toute une zone sensible qui doit être absolument parquée. Ce sont des investissements supplémentaires lourds à charge des agriculteurs, qui doivent protéger leurs parcelles. Ce matériel est à hauteur de 50% pris en charge par les paysans eux-mêmes. A l'heure où les contraintes diverses s'accumulent, est-il concevable que pour protéger nos braves sangliers, et je suis un partisan d'une faune riche et variée, des dizaines de pratiquants des métiers de la terre ne soient pas correctement indemnisés pour ces heures supplémentaires?

Les sangliers sont là, M. le Commissaire! Nous devons faire avec, mais s'il vous plaît, reconnaissez qu'aujourd'hui les investissements supplémentaires en temps et en matériel ne sont absolument pas pris en compte. Notre motion va dans ce sens: revoir par la création de ce fonds, des indemnités versées pour indemniser correctement, dans le cadre de la prévention, les exploitations touchées. L'acceptation de notre motion, à laquelle j'associerai également le président du Bureau, M. Bruno Fasel, qui était un cosignataire, apaisera les tensions avec nos braves cochons sauvages et tout rentrera quelque peu dans l'ordre. Merci de soutenir cette motion.

**Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE).** Als Mitunterzeichner und als Präsident der Freiburger Jäger nehme ich wie folgt Stellung: Der Staatsrat schreibt in seiner Antwort (und verweist darin auf das Gesetz SGF 922.1 im Art. 31–34), dass die Wildschäden entschädigt werden, wenn die angepassten Massnahmen getroffen wurden. Und zwar aus der Wiederbevölkerungs- und Schadenersatzkasse.

Aus dieser Kasse sind gemäss Art. 39 auch noch andere Leistungen vorgesehen, wie zum Beispiel die Weiterbildung der Jäger.

Im SFG 922.1, Art. 4 steht, wie der Fond gespiesen wird und zwar durch die erhobene Taxe für jedes ausgestellte Jagdpatent. Also durch die Jäger. Im vergangenen Jahre haben wir 121600 Franken bezahlt. Die Jäger, wohlverstanden. Es steht aber nirgends, woher die finanziellen Mittel für die Präventionsmassnahmen genommen werden. Denn diese müssen getroffen werden, da ansonsten keine Entschädigung ausbezahlt wird. Und gerade diese finanziellen Mittel wurden bis heute dem Fonds der Wiederbevölkerungs- und Schadenersatzkasse entnommen. So wurden für die Präventionsmassnahmen im Jahre 2007 3000 Franken ausgegeben, für Schäden 16 000 Franken. Im 2008 wurden 20 000 Franken und für Schäden 66 000 Franken aufgewendet. Im 2009 wurden 3000 Franken und für Schäden 16000 Franken ausgegeben. Im Budget 2010 werden aufgrund der Beobachtungen die Beträge vom Jahre 2008 vorgesehen. Also mit anderen Worten: 20 000 Franken für Präventionsmassnahmen und ca. 60 000 bis 66 000 Franken für Schäden. Mit anderen Worten: Die Motion geht also weiter als nur die Kosten für Schäden, sondern enthält auch die Kosten für die Präventionsmassnahmen aller Art.

Wie ich eingangs gesagt habe, wird der Fonds durch die Jäger gespiesen. Sollten aber vermehrte Präventionsmassnahmen getroffen werden und die Schadenkosten zunehmen, was der Staatsrat auch in seiner Antwort schreibt, wird entsprechend das Kapital schnell einer herben Rückgang erleben. Deswegen gibt es aus der Sicht der Jägerschaft nur zwei Möglichkeiten:

1. Die Erhöhung der Taxen der Jagdpatente. Dabei sind wir Freiburger Jäger schon in den vordersten Rängen auf schweizerischer Ebene mit 160 Franken pro Jäger. Vergessen wir nicht, dass die Jäger viele Gratisstunden für unser Wild und unsere Fauna im Kanton leisten; zur Behebung von Schäden von Wildschweinen im See- und Broyebezirk und im Voralpengebiet. Oder auch zur Rehkitzrettung und zum Schutz gegen Verbiss von Jungtannen. Somit wäre eine Erhöhung nicht gerechtfertigt.

2. Es wird ein Fonds geschaffen, wie es die Motion verlangt. Aus der Sicht der Jägerschaft ist dies anzustreben und gerechtfertigt. Der Nutzen kommt so allen Geschädigten zugute. Aus diesen Überlegungen möchte ich Sie bitten, die Motion zu unterstützen.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Je dois tout d'abord relever un nombre important de contradictions concernant cette motion et ceci autant dans son développement que dans la réponse du Conseil d'Etat. Nous pouvons lire, selon les motionnaires, qu'ils ont été mandatés par différents services présents lors d'une séance pour déposer cette intervention alors qu'apparemment ces mêmes services ne sont pas favorables à cette proposition déposée. Il est regrettable que les arguments qui sont parvenus aux députés par courrier ne figurent pas dans le développement de la motion, ce qui aurait facilité la communication ainsi que la mise en évidence des enjeux de cette proposition.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat recommande d'éviter de mettre en place des cultures sensibles dans les zones à risques où sont présents les sangliers, ce qui représente une distance allant jusqu'à 500 mètres des forêts situées proches des rives du lac de Neuchâtel. Cette proposition est surprenante et difficilement applicable. Dans de nombreux cas, toute l'exploitation est située dans une région concernée par cette problématique. Les agriculteurs doivent aussi respecter une rotation de cultures qui ne permet pas d'éviter de cultiver certaines cultures sur des parcelles précises à risques.

Le groupe démocrate-chrétien est conscient des dégâts causés par les sangliers dans certaines régions et qu'une solution doit être trouvée. Les moyens de protection ne doivent pas être à la charge des propriétaires. Actuellement, certains agriculteurs investissent des montants élevés ainsi qu'énormément de temps pour protéger leurs parcelles. Si ceci n'est pas fait, les dégâts causés par les sangliers sont importants. Si 2009 a été plus calme, nous pouvons remarquer une recrudescence des dégâts en début d'année 2010. Selon la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, les cantons se doivent de conserver la biodiversité des mammifères et d'oiseaux indigènes et de passage, vivant en liberté, ainsi que leur espace vital. Les cantons sont aussi tenus de limiter les dégâts cau-

sés aux forêts et aux cultures par les animaux sauvages à un degré supportable.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette motion.

**Schuwey Roger** (*UDC/SVP, GR*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat Kenntnis von der Motion Duc/Glauser genommen. Wenn eine Rotte durch einen Acker zieht, wird viel Schaden angerichtet. Die Wildschweinpopulation in unserem Kanton ist eigentlich erst im Anmarsch. Meine lieben Landwirte des Kantons Freiburg, in unseren Nachbarländern Frankreich, Österreich, Deutschland und Italien sind die Sauen für die Landwirte eine echte Plage. Die Entschädigungen für die verursachten Wildschäden sind dort etwa ein Zehntel im Vergleich zu unserem Kanton Freiburg.

Das Amt für Wald, Wild und Fischerei müsste mal über die Bücher gehen und uns Freiburger Jägern die Raubwild- und Wildschweinjagd offerieren und verlängern, was in anderen Kantonen schon lange eingeführt wurde. Dies würde sicher mehr Jäger motivieren, auf Ansitz zu gehen oder drei Jagden durchzuführen. Ich möchte ungefähr bis Ende März sagen, um die Sauen und Schäden in Grenzen zu halten.

Unsere Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt mehrheitlich die Motion unter der Bedingung, dass wir Jäger nicht schon wieder, so wie es Kollege Fasel gesagt hat, zur Kasse gebeten werden und dass Sie uns nicht den Wiederbevölkerungsbetrag erhöhen, der heute schon Fr. 160.- pro Jäger beträgt.

**Romanens Jean-Louis** (*PDC/CVP, GR*). J'ai pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil d'Etat à la motion de nos collègues Duc et Glauser. J'ai quelque difficulté à suivre le point de vue du Conseil d'Etat. En effet, il reconnaît, d'une part, que le nombre de sangliers est en nette augmentation et, d'autre part, que les moyens disponibles sont suffisants. Par contre, il fait fi de deux problématiques. Les agriculteurs ne sont pas satisfaits des indemnités versées qui devraient couvrir les frais de prévention et les pertes réelles de cultures. Le fonds est presque entièrement financé par les chasseurs. Ceci m'oblige à constater que si rien n'est entrepris face à l'augmentation des coûts pour mettre en place une nouvelle forme de financement du Fonds de la faune, affecté essentiellement – je le répète encore une fois – à la couverture de dégâts, les chasseurs vont voir leurs taxes payées annuellement fortement augmenter.

L'augmentation du nombre de sangliers ne leur est pas imputable. Il faut relever en outre que les chasseurs s'engagent fortement pour participer aux travaux de prévention et à la remise en état des terrains labourés par les sangliers. Les chasseurs font largement leur part dans cette problématique. Nous nous devons de trouver une solution pour financer l'augmentation des coûts.

Aussi je vous demande d'accepter cette motion.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). Je vous invite à soutenir massivement la motion de nos collègues Duc et Glauser, et ceci pour différentes raisons. Tout d'abord,

il faut savoir que ce ne sont en tout cas pas les agriculteurs qui sont favorables à la présence des sangliers. C'est la collectivité qui protège le sanglier et aucune mesure radicale n'est envisagée pour éradiquer leur population. De ce fait, ce n'est pas aux agriculteurs de subir les inconvénients importants liés à ces hordes de mammifères qui se déplacent sur le territoire cantonal. Les mesures actuellement en place sont insuffisantes. S'il est vrai que le Fonds de la faune indemnise correctement les dégâts causés aux cultures, cela ne suffit pas pour les montants nécessaires aux mesures de prévention. Ces montants sont insuffisants et doivent être adaptés à la réalité des coûts. Une enquête de la Chambre fribourgeoise d'agriculture nous prouve que le coût réel est de 280 francs pour des surfaces de blé, jusqu'à 600 francs pour des cultures de sarclées telles que betteraves, pommes de terre. Actuellement, l'indemnité est de 150 francs à l'hectare uniquement.

La Broye est une terre très fertile pour la production de biens alimentaires que vous et que nous consommons tous les jours. Nous fournissons, nous les paysans, aujourd'hui à peine le 58% de nos besoins alimentaires et il faut éviter à tout prix de vouloir créer un désert alimentaire dans la Broye en incitant les agriculteurs à ne mettre que des surfaces herbagères et d'abandonner nos cultures vivrières que sont le blé, le colza, la betterave sucrière, les pommes de terre et le maïs. Actuellement, l'Etat est plus enclin à soutenir des mesures écologiques, environnementales et de protection des mammifères au détriment du maintien d'une production alimentaire saine et de proximité. Ne pas vouloir adapter les montants de la prévention des dégâts de sangliers aux coûts réels, c'est faire supporter aux agriculteurs des frais qui ne peuvent pas être absorbés par la marge très étroite que les cultures alimentaires laissent aujourd'hui. D'autre part, je le répète, ce n'est pas aux agriculteurs de supporter des obligations légales de mesures préventives qui coûtent cher et qui occasionnent un travail conséquent sans une indemnité adéquate.

Alors soyons nous-mêmes conséquents et acceptons la motion pour que le conseiller d'Etat, M. Corminboeuf, puisse adapter et légaliser les directives actuellement mises en application pour adapter les coûts à la réalité d'aujourd'hui.

**Repond Nicolas (PS/SP, GR).** La motion Duc/Glauser fait référence à la coexistence et à la cohabitation que l'homme a avec la faune et la nature. Elles font ainsi partie intégrante du développement durable que le groupe socialiste préconise et soutient depuis longtemps.

Pour préserver durablement les biotopes et la faune, il faut aussi prendre en considération et en compte ses inconvénients, tels ceux décrits dans la motion Glauser/Duc, comme les dégâts sur les cultures occasionnés par les sangliers et autres animaux sauvages. En effet, les prix des dégâts à l'hectare varient du simple au quadruple selon les cultures et c'est là que ce fonds aura son importance et devrait intervenir. La création de ce fonds sera donc aussi bien une sorte d'assurance pour les agriculteurs ayant subi des dégâts à leurs cultures qu'un soutien à la faune de nos campagnes et alpages fribourgeois.

Aussi une majorité de mes collègues socialistes et moi-même soutiendrons la motion Duc/Glauser pour la création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune.

L'autre minorité l'aurait aussi bien soutenu mais elle a été retenue par le fait qu'une grande partie de la droite a dans sa bouche le discours d'abaisser le taux de l'impôt cantonal, comme on a pu d'ailleurs l'entendre hier, et en même temps émet des demandes régulières de soutien. Notre conseiller d'Etat chargé des finances, Claude Lässer, l'a pourtant fort justement mentionné et rappelé hier dans son intervention sur les comptes de l'Etat, ce n'est pas le moment de baisser le taux de l'impôt cantonal puisqu'il y a, entre autres, des motions à adopter et à réaliser encore et qui péjoreront les comptes de l'Etat.

En résumé, et en n'entrant point dans les détails de son intervention, on peut justement comprendre qu'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre et – j'ajouterai – le sourire de la laitière... Et le groupe socialiste se bat pour que ce beurre soit payé et soit payé à son juste prix!

**Grandjean Denis (PDC/CVP, VE).** A titre personnel, je suis favorable à la création de ce fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune car les besoins vont augmenter. Dans votre réponse, vous traitez le problème des sangliers mais il y a également l'arrivée du loup qui va entraîner de nouvelles charges pour les dégâts au bétail de rente et l'augmentation des moyens de sécurité pour les moutonniers. Si nous acceptons ce prédateur dans une région où il n'a pas assez de place, obligatoirement il y aura des dégâts. Malgré le fait que le remboursement des moutons aux éleveurs ne remplacera jamais la perte avec les dizaines d'années de sélection, elle permettra aux éleveurs de survivre jusqu'à ce qu'ils arrêtent, ayant baissé les bras devant les attaques du loup. Je soutiens cette motion.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Les motionnaires demandent la création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune. Dans le débat, il s'agit principalement des dégâts causés par les sangliers dans les districts du Lac et de la Broye. Ce surpeuplement d'animaux sauvages, que Louis Duc qualifie de braves, crée un manque à gagner important pour certains cultivateurs et je comprends leur ras-le-bol. Pour celles et ceux qui ont lu la Gruyère d'hier, M. Gérard Moura de Grandvillard écrivait son mécontentement avec la politique menée en matière de protection des grands prédateurs. Il titrait même cette tribune libre de «maudits grands prédateurs».

Cette protection ne doit pas passer avant la protection des animaux domestiques, qui jouent un rôle inestimable dans la protection et la conservation du paysage. Sur le fond du problème, je suis d'accord mais pas sur la forme. Ce n'est pas en indemnisant les dégâts par des montants supplémentaires qu'on apporte la solution. Le problème, c'est la surpopulation, et c'est là qu'il faut agir! Je suis sûre que le commissaire du gouvernement a plus d'une flèche à son arc et que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a les moyens légaux pour réguler le cheptel d'animaux

sauvages. Ce qui me fait soucier, et là je rejoins mon collègue Michel Losey qui disait qu'il faut éviter un désert alimentaire, c'est cette perte de cultures et de produits alimentaires de proximité qui manquent dans la chaîne alimentaire et ce n'est pas l'indemnité plus importante qui va régler la situation. Je préfère l'argent qui sert à payer un travail plutôt que des indemnités qui finissent parfois comme un oreiller de paresse. Comparaison n'est pas raison, mais toute subvention a un côté pervers!

Conformément à la réponse du Conseil d'Etat, je voterai non à cette motion parce qu'un fonds cantonal ne fera qu'aggraver les problèmes de surpopulation qui ont été largement évoqués ce matin.

**Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC).** Si je prends la parole pour faire une intervention, c'est aussi pour ajouter un nouvel élément qu'on n'a pas pris en compte. On connaît le problème et je souscris évidemment aussi aux mesures qui sont proposées. Mais le problème avec la solution, c'est que les sangliers n'ont pas de passeport... Je m'explique. Le fait qu'ils passent d'un canton à l'autre, surtout dans la Broye, va nous conduire à avoir une solution cantonalisée dans une région mais, de l'autre côté, on n'aura pas de solution ou pas la même solution! Je crois que si on a pu faire des efforts dans la Broye pour avoir un gymnase intercantonal, il faut aussi que les motionnaires et le Conseil d'Etat prennent cette dimension en compte. On ne peut plus penser, dans de tels cas, à des solutions cantonales. Je m'abstiendrai activement pour attirer l'attention des deux institutions sur ce fait-là. On doit penser au-delà des frontières du canton, surtout quand les sangliers passent la frontière tous les jours dans tous les sens.

**Bachmann Albert (PLR/FDP, BR).** Tout a été dit. J'aimerais juste poser une question au commissaire du gouvernement et cela concerne surtout la prévention. Vous avez instauré ce printemps, et envoyé à toutes les communes qui ont des zones à risques, une réglementation selon laquelle dans ces zones à risques dans les 500 mètres, les agriculteurs devaient clôturer ces parcelles pour être par la suite indemnisés. D'accord, pas de soucis, mais un premier problème c'est qu'on indemnise aussi le travail pour clôturer et pas seulement une partie du matériel – comme c'est le cas actuellement. Et qu'en est-il des parcelles qui sont juste en dehors de ces zones à risques puisque, cela a très bien été dit, le sanglier n'a pas de passeport et ne connaît pas de limites. Moi, j'ai personnellement aussi des parcelles qui sont à moitié dans la zone à risques; qu'est-ce que je fais? Est-ce que je suis indemnisé pour l'entier de la parcelle ou pas?

Une constatation de plus avec ces zones à risques et ces contraintes qu'on nous met qu'il faudrait laisser des zones libres à 10 mètres de la lisière pour que les sangliers puissent être mieux tirés. Les rotations des cultures – ça a été effectivement évoqué – et d'un autre côté, on a les prestations écologiques requises PER qui nous imposent aussi certaines réglementations. Donc, quelque part, cela devient tellement contradictoire qu'on ne sait plus à quoi et où s'en tenir pour faire juste!

Alors, M. le Commissaire du gouvernement, soyons cohérents, collaborons avec les Vaudois et aussi avec les chasseurs, qui font un travail immense, et je crois que ce n'est pas à eux à sortir le portemonnaie pour régler ces dégâts, mais c'est effectivement à la caisse de l'Etat, en collaboration avec les agriculteurs aussi, et ceux qui veulent protéger la faune et la flore. Puisque j'ai la chance aussi d'habiter au bord de cette Grande Cariçaie qui mérite d'être préservée, et en cela je répondrai aussi à M<sup>me</sup> Claudia Cotting, je vous dirai tout simplement que ces «petites bêtes», bien adorables, sont plus malignes que ce que l'on croit. Durant la journée, elles se retirent effectivement dans la zone de la Grande Cariçaie. Dans cette zone, les chasseurs n'ont pas le droit de faire des battues avec des chiens, ou quoi que ce soit pour les faire sortir pendant la journée. Ces sangliers le savent très bien, ils sortent de nuit. Et de nuit, le tir des chasseurs est tout simplement interdit...! Alors voilà, comment voulez-vous faire diminuer le nombre de ces bêtes si on ne change pas la réglementation?

Alors, M. le Commissaire du gouvernement, je vous remercie de répondre à ma question.

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le problème soulevé aujourd'hui, qu'est-ce que c'est?

C'est la prolifération des sangliers et surtout les dégâts qu'ils occasionnent. Ce n'est pas le Fonds de la faune, qui existe déjà! Ce n'est pas la méthode fribourgeoise, puisque le député Cornamusaz veut essayer d'obtenir sur Vaud les mêmes mesures qu'on applique sur Fribourg, y compris les mesures de prévention! Le problème, c'est que la motion demande exclusivement de modifier la pratique d'indemnisation des dégâts et ne touche pas au problème de la prévention. Or, en 2009, on avait 17 000 francs de prévention et 15 000 francs d'indemnisation des dégâts. Le Fonds de la faune, en 2009, sur les 121 000 francs versés par la taxe sur les permis, donc par les chasseurs, on a dépensé 15 000 francs pour les dégâts et non pas, comme le dit le député Romanens, la majorité de ce que versent les chasseurs. 63 000 francs sur ces 121 000 sont consacrés à la formation continue des chasseurs.

Les comparaisons entre Vaud et Fribourg, j'en ai déjà parlé. Le problème c'est sûrement le montant de l'indemnité qui est calculé effectivement sur les dégâts et ça, ce n'est pas contesté, puisque Louis Duc m'a dit que ce n'était pas un problème de taxateurs ni de taxation. Nous indemnisons au tarif de l'Union Suisse des Paysans la totalité des dégâts alors que sur Vaud on n'indemnise pas la totalité des dégâts. Mais le problème n'est pas Vaud-Fribourg, sauf qu'il est aussi Vaud-Fribourg dans l'harmonisation, vous l'avez dit. Là, nous sommes d'accord avec vous qu'il est urgent d'harmoniser les mesures, soit de tir, soit de protection entre Vaud et Fribourg.

Certains reprochent au Service ou à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts d'avoir raccourci la chasse. Ça, c'est totalement faux! On ne peut pas modifier la loi fédérale, M. Schuway. La chasse est interdite après le 1<sup>er</sup> mars et elle aussi interdite pour le loup, le lynx et tous les mammifères. Donc aller jusqu'au 31 mars, ce n'est tout simplement pas

possible aujourd'hui, sauf à modifier la loi fédérale et là, je pense que ce serait très difficile. D'ailleurs, dans une discussion que j'ai eue avec le chef du Service de la chasse fédéral, M. Schnidrig, il n'exclut pas qu'on aille même chasser dans les réserves si c'est nécessaire. Le problème – ou plutôt le manque de problème – c'est qu'en 2009, on a eu effectivement beaucoup moins de dégâts qu'en 2008, fort heureusement! Mais ça a repris, comme vous l'avez dit, avec beaucoup d'acuité en 2010. Et, à l'invitation de M. le Député Duc et d'autres paysans, un samedi matin, MM. Schwab et Eyholzer, ici présents, sont allés constater les dégâts qui, il faut le reconnaître, sont absolument insupportables pour les cultures.

Effectivement, le canton de Vaud ne donne même pas les 150 francs à l'hectare pour le travail, nous nous le donnons. C'est sûrement insuffisant mais il s'agirait ici alors d'augmenter l'indemnisation des dégâts et non pas de créer un fonds qui existe déjà. C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat disait: «Un fonds, qui a aujourd'hui 290 000 francs, existe!» Il est alimenté en grande partie par les chasseurs mais aussi par les amendes, par la vente de gibier, etc. Donc, nous nous avons dit tant que nous avons les moyens, nous ne voulons pas créer un autre fonds mais nous sommes prêts à évaluer cette situation si cela devient nécessaire parce qu'il manquerait justement de l'argent dans le fonds. Pour votre information, la motion a été déposée le 10 septembre 2009 et le 24 janvier 2010, il y avait la réunion du groupe de travail constitué. Donc on n'a pas attendu la réponse à la motion. Fritz Glauser, comme président de l'Union des paysans fribourgeois, en fait partie, avec des chasseurs et d'autres représentants. Il faut dire que ce qui est vraiment le plus grave, c'est qu'effectivement les dégâts se font à cause de la cohabitation de la date de la reproduction avec le moment où les cultures sont les plus importantes à protéger. Effectivement, en tête de liste, il y a les pommes de terre, ensuite il y a le maïs, ensuite il y a les pois protéagineux et le froment produit sur maïs ou après pommes de terre. On dit que s'il y a un épi de maïs dans un champ, le sanglier va le trouver quitte à faire un travail de labour impressionnant. M. le Député Duc dit qu'on ne prend pas en compte. Moi, je dirais qu'on ne prend peut-être pas suffisamment en compte.

Pour répondre aux autres questions des députés qui sont intervenus: M. Schuwey, je l'ai déjà dit, ce n'est pas possible de chasser au mois de mars. Par contre, M. Schnidrig nous dit qu'on pourrait effectivement chasser ou plus longtemps ou faire intervenir les chasseurs au lieu de faire intervenir le Service; ça c'est une chose à laquelle on peut réfléchir.

M. Losey dit qu'on ne prend aucune mesure d'éradication des sangliers. Je lui signale que tout simplement le problème est mondial. Une séance avec tous les directeurs de la chasse a eu lieu à Schaffhouse il y a quelques années lors de laquelle on nous a dit que le sanglier était en prolifération dans le monde entier et que c'était un problème énorme partout. La motion ne demande pas d'augmenter les indemnités mais, dans tout ce que vous avez dit, vous l'avez souhaité.

M. Thévoz demande l'harmonisation. Je l'ai déjà dit, nous allons le faire, comme avec le cerf d'ailleurs, parce que les cerfs sont assez malins. C'est le même

troupeau qui est sur Vaud, sur Berne et sur Fribourg. Quand on n'harmonise pas... je ne sais pas comment ils font, c'est de véritables journalistes d'investigation! En tout cas, ils le savent!

Pour M. Bachmann, alors je peux lui répondre qu'effectivement l'idée n'est pas de s'arrêter aux 500 mètres près puisqu'on a une carte depuis Cudrefin jusqu'à Yvonand. Ces fameux 500 mètres, 80% des dégâts s'y font, mais au coup par coup et avec l'intervention du garde-chasse, on peut soit conseiller aussi de clôturer, soit indemniser les dégâts même s'ils sont en dehors de ces fameux 500 mètres.

Je constate que la motion, je le répète encore une fois, ne demande pas l'augmentation de l'indemnisation mais nous allons bien sûr en tenir compte. Elle demande bien la création d'un fonds qui existe déjà. C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat vous demande de rejeter la motion puisqu'il se dit prêt à alimenter ce fonds s'il n'y avait plus rien dans ce fonds. Je vous rappelle qu'il y a aujourd'hui 290 000 francs et 30 000 francs d'amendes non payées qu'on a échelonnées, parce qu'il y a des fois des amendes tellement énormes que certains nous demandent l'échelonnement. Donc, voilà les montants qui sont à disposition aujourd'hui. Si vous les rapportez aux 15 000 francs d'indemnités versées en 2009, probablement plus en 2010, ça veut dire qu'on a encore de la marge avant de créer ce nouveau fonds qui, je le rappelle, existe déjà. C'était le sens de la proposition de refus du Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 56 voix contre 8. Il y a 9 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 56.

*Ont voté non:*

Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP). Total: 8.

*Se sont abstenus:*

Bussard (GR, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP),

Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 9.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

### **Rapport N° 190 relatif à la votation cantonale du 7 mars 2010<sup>1</sup>**

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### **Mandat MA4014.09 Nicolas Rime/Raoul Girard/Ursula Krattinger/René Thomet/Xavier Ganioz/Valérie Piller/Pierre-Alain Clément/Pierre Mauron/Andrea Burgener/Guy-Noël Jelk (développement d'un réseau RER et amélioration des dessertes vers les agglomérations et localités sur le territoire fribourgeois)<sup>2</sup>**

#### *Retrait*

**Rime Nicolas** (PS/SP, GR). Lors du dépôt de notre mandat, le RER fribourgeois était loin d'être sur les rails et nous n'allons pas y revenir puisqu'il est aujourd'hui en cours de réalisation. Toutefois, le traitement de ces mandats par le Conseil d'Etat n'est pas satisfaisant. L'exécutif n'aime pas ce nouvel instrument parlementaire qui s'ingère dans ses affaires quotidiennes. Cependant, si l'enfoncement de portes ouvertes doit être proscrit, il ne doit pas en aller de même lorsque le mandat demande quelque chose de nouveau au Conseil d'Etat, qu'il se penche sur le sujet et décide plusieurs mois après d'y donner suite. Dans ce cas, comme pour le RER, le mandat aurait dû être accepté par le Conseil d'Etat.

Le groupe socialiste attend donc un changement de pratique du Conseil d'Etat et du Bureau du Grand Conseil sur ce point.

Pour la deuxième partie de notre mandat, le Conseil d'Etat ne répond pas à notre demande. Nous demandons bel et bien une amélioration des dessertes sur le reste du territoire hors des agglomérations afin de mieux desservir les vallées et localités éloignées. Au moment où les restrictions budgétaires voulues à Berne par la majorité bourgeoise menacent même des dessertes existantes, il est urgent d'agir.

Avec ces quelques considérations, nous retirons toutefois notre mandat et déposerons un postulat pour sa deuxième partie.

– L'instrument est retiré par ses auteurs.

– Cet objet est ainsi liquidé.

## **Elections**

### *Résultats du scrutin organisé en cours de séance*

#### **Un membre de la Commission des grâces du Grand Conseil**

Bulletins distribués: 90; rentrés: 84; blancs: 3; nul: 1; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Claude Chassot*, à Villarsel-le-Gibloux, par 75 voix. Il y a 5 voix éparées.

## **Elections judiciaires**

### *Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

#### **Un président ou une présidente du Tribunal d'arrondissement de la Sarine**

Bulletins distribués: 93; rentrés: 91; blancs: 1; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Laurent Schnweuwly*, à Ecuwillens, par 46 voix.

Ont obtenu des voix *M./Mme Alexandra Rossi Carré*: 40; *David Jodry*: 2; *Ludovic Farine*: 2.

#### **Un ou une juge de paix de la Sarine**

Bulletins distribués: 92; rentrés: 90; blancs: 2; nuls: 3; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. David Jodry*, à Givisiez, par 43 voix.

A obtenu des voix *M. Matthias Wattendorff*: 41. Il y a 1 voix éparse.

#### **Un juge suppléant ou une juge suppléante auprès du Tribunal d'arrondissement de la Singine**

Bulletins distribués: 96; rentrés: 89; blancs: 1; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Bruno Schwaller*, à Guin, par 53 voix.

Ont obtenu des voix *M./M<sup>me</sup> Antoinette Perren*: 18; *Beat Brünisholz*: 16. Il y a 1 voix éparse.

#### **Un assesseur suppléant ou une assesseure suppléante (représentant les employeurs) à la Chambre des Prud'hommes de la Sarine**

Bulletins distribués: 94; rentrés: 89; blancs: 6; nuls: 2; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Patrick Dénervaud*, à Villars-sur-Glâne, par 72 voix.

Ont obtenu des voix *M<sup>mes</sup> Fabienne Bapst*: 7; *Catherine Rotzetter*: 2.

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 840ss.

<sup>2</sup> Déposé et développé le 8 mai 2009, *BGC* p. 797; réponse du Conseil d'Etat le 15 mars 2010, *BGC* p. 857.

**Un assesseur (collaborateur scientifique) ou une assessesseure (collaboratrice scientifique) à la Commission de recours de l'Université**

Bulletins distribués: 90; rentrés: 86; blancs: 10; nuls: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élu *M. Alexandre Wellinger*, à Aubonne, par 75 voix.

**Un juge suppléant ou une juge suppléante auprès du Tribunal cantonal**

Bulletins distribués: 87; rentrés: 81; blancs: 8; nuls: 2; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est élu *M. Bernhard Schaaf*, par 71 voix.

**Un juge suppléant ad hoc ou une juge suppléante ad hoc auprès du Tribunal cantonal**

Bulletins distribués: 95; rentrés: 91; blancs: 11; nuls: 8; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élue *M<sup>me</sup> Françoise Ferrari Gaud*, par 72 voix.

**Un juge suppléant ad hoc ou une juge suppléante ad hoc auprès du Tribunal cantonal**

Bulletins distribués: 95; rentrés: 87; blancs: 6; nuls: 4; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élue *M<sup>me</sup> Catherine Schuler Perotti*, par 77 voix.

\_\_\_\_\_

- La séance est levée à 12 h 25.

*La Présidente:*

**Solange BERSET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

\_\_\_\_\_